



Ordre des
MÉDECINS VÉTÉRINAIRES
du Québec

LeVeternarius

LA REVUE DE L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

PAGE 8

**PLANIFICATION
STRATÉGIQUE 2019-2022**

PAGE 15

**DÉCOUVREZ LE PROGRAMME
PRÉLIMINAIRE DU CVQ 2019!**

PAGE 26

**RÉVISION DES NORMES POUR
LES REFUGES**





Centre Vétérinaire Rive-Sud
Centre Vétérinaire Laval

Membres du Groupe Vétér Médic Inc.



Pas un, ni deux, mais bien
7 chirurgiens pour vous servir!



Jérôme Auger
DMV, MSc, Dipl. ACV, ECVS

Pierre Clerfond
DMV, IPAA, Dipl. ACV

Louis Huneault
DMV, DES, MSc, Dipl. ACV

Rebecca De Arburn
DMV, chirurgienne

Élaine Madore
DMV, IPAA, DES, Dipl. ACV

Jacques Dupuis
DMV, MSc, Dipl. ACV

Jérôme Benamou
DMV, IPAA, Dipl. ACV-SA



Centre Vétérinaire Rive-Sud
Centre Vétérinaire Laval

Membres du Groupe Vétér Médic Inc.

Toujours là pour vous!



CENTRE VÉTÉRINAIRE LAVAL
450 781-1200 / 1 877 651-2152
www.cvlaval.com



CENTRE VÉTÉRINAIRE RIVE-SUD
450 656-3660 / 1 866 524-4877
www.cvrivesud.com

NOUVEAU FLEXADIN ADVANCED AVEC UC-II® + BOSWELLIA UNE APPROCHE NOVATRICE EN SANTÉ ARTICULAIRE



NOUVEAU **Flexadin**® Advanced

VOUS PERMET D'EN FAIRE PLUS ENSEMBLE

- > Collagène non dénaturé de type II (UC-II®) : nouveau support contre l'ostéoarthrose.
- > Le Boswellia serrata peut aider à améliorer la santé et la fonction articulaire.
- > Bouchées tendres très appétentes pour les chiens qui facilitent l'administration quotidienne.

www.vetoquinol.ca



vetoquinol
ACCOMPLIR PLUS ENSEMBLE

LE VETERINARIUS

La revue *Le Veterinarius* est publiée quatre fois par année par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

800, avenue Sainte-Anne, bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7
Téléphone : 450 774-1427
ou 1 800 267-1427
Télécopieur : 450 774-7635
Courriel : info@omvq.qc.ca

Les opinions émises dans cette revue ne reflètent pas nécessairement celles de l'Ordre. La direction se réserve le droit de modifier les articles pour les besoins de la mise en pages en respectant, autant que possible, l'esprit du texte. Toute reproduction de textes est autorisée à la condition de mentionner la source.

Éditeur :
Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Rédactrice en chef :
Mme Patricia Noël
patricia.noel@omvq.qc.ca

Montage graphique :
Mme Maryse Massy
maryse.massy@omvq.qc.ca

Collaborateurs :
Dre Danielle Beaulieu, Dre Caroline Kilsdonk,
Naomie Langlois, Patricia Noël, Évanie Seyer,
Dre Enid Stiles, Me Sarah Thibodeau,
Dr Éric Tremblay, Dre Pia Windisch

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
2^e trimestre 1995
Envois de publication canadienne
Contrat de vente numéro 40038894

Date de tombée du prochain numéro :
10 août 2019

4 MOT DE LA PRÉSIDENTE

6 MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

ACTUALITÉS DE L'ORDRE

- 8 Planification stratégique 2019-2022
- 12 Nouvelle position : dégriffage félin
- 13 Position à l'égard des activités récréatives ou de divertissement impliquant des animaux
- 15 Congrès vétérinaire québécois 2019 : programme scientifique préliminaire
- 22 L'Ordre accueille les nouveaux médecins vétérinaires de la promotion 2019
- 24 Le Colloque de formation continue à Rivière-du-Loup : un vif succès!
- 26 Révision des normes de pratique pour les refuges d'animaux de compagnie et les cliniques de stérilisation ciblée
- 28 Encadrement des chiens : agissons avant que les attaques canines ne surviennent

DISCIPLINE PROFESSIONNELLE

- 30 Deux cas similaires, mais pourtant bien différents...
- 32 « Je me questionne sur les pratiques d'un confrère. Que faire? »

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

- 34 Les actes délégués : petit rappel pratique

ACTUALITÉS DU MONDE VÉTÉRINAIRE

- 36 Nouvel outil diagnostique : déceler la résistance d'un parasite aux médicaments
- 40 Utilisation judicieuse des antibiotiques dans les élevages porcins
- 40 Nanovaccin contre le virus Chikungunya : vers une plateforme novatrice de vaccination
- 41 Avis de vigilance : la maladie hémorragique du lapin

CHRONIQUE DES ASSOCIATIONS

- 42 Revue de littérature : capture, stérilisation, relâche et maintien (CSRМ)
- 42 Votre plein accès aux nouvelles Lignes directrices de l'ACMV sur l'utilisation vétérinaire des antimicrobiens a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2019
- 43 Le Dr Michel Carrier récipiendaire du prix Damase-Généreux 2019

CHRONIQUE FINANCIÈRE

- 44 Comment faire un budget pour l'achat d'une première maison

45 BABILLARD DE LA FORMATION CONTINUE

46 CHANGEMENTS AU TABLEAU DE L'ORDRE

46 AVIS DE DÉCÈS



Par Dre Caroline Kilsdonk, m.v., M. A., présidente de l'Ordre

Il y a deux ans, je suis devenue présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, votre présidente. Je savais que c'était un grand défi. La journée de mon entrée en fonction, 10 jours après le dépouillement du vote, je présidais ma première séance du conseil d'administration. Du jour au lendemain, je remplaçais l'ancien président et la directrice générale! Je me suis engagée à agir en tout temps de manière réfléchie et toujours dans le meilleur intérêt de l'organisation.

Un des aspects de ma présidence est l'importance que j'accorde à la confiance du public. La confiance du public, elle se gagne. Elle se gagne pas à pas, brique par brique. L'utilisation judicieuse des antibiotiques est un exemple de sujet qui peut nous amener à perdre, à gagner ou à conserver la confiance. Les associations vétérinaires (AMVPQ et AVIA) pour les animaux destinés à la consommation ou dont les produits sont destinés à la consommation sont particulièrement visées par le nouveau règlement sur les antibiotiques de grande importance chez l'humain et elles ont apporté une collaboration pleine et entière aux objectifs soutenus par l'Ordre. Je suis très fière de notre profession quand je vois les membres et les associations se préoccuper d'enjeux de société comme celui-là. Ils le font parce qu'ils ont une vision à long terme pour les animaux, le public et la profession. On le voit dans d'autres groupes dans la société : tirer la couverture de son côté peut avoir l'air avantageux à court terme, mais à long terme, cela finit rarement par l'être.

L'antibiogouvernance, la résistance aux antibiotiques et l'utilisation judicieuse des antibiotiques ne sont pas de nouvelles préoccupations pour l'Ordre. Toutefois, nous devons, à ce moment-ci, faire un pas vers l'avant.

La volonté de l'Ordre est claire à ce sujet : il faut inclure l'ensemble des secteurs de pratique dans la lutte à l'antibiorésistance. Historiquement, les secteurs de productions animales ont été plus sollicités. Depuis, la proximité entre les humains et les animaux de compagnie (et leur nombre grandissant) jumelée au fait que ceux-ci recourent de plus en plus aux soins vétérinaires et donc, aux antibiotiques, a créé une inquiétude grandissante. Des études récentes démontrent d'ailleurs le transfert de bactéries résistantes des animaux de compagnie aux humains.

Nos actions doivent démontrer nos réelles préoccupations. Vous savez, je répète souvent que la meilleure campagne de relation publique, à mon avis, est de faire les bonnes choses pour les bonnes raisons et de l'expliquer. La confiance, je l'ai déjà dit, on doit la mériter par notre conduite, à titre de professionnels et comme organisation, mais ce n'est pas suffisant. Il faut aussi se faire connaître et développer des liens avec les autres.

Je m'affaire avec beaucoup de détermination et de disponibilité à établir et à maintenir nos liens avec d'autres organisations et aussi avec le public. Vous l'avez peut-être remarqué, j'ai été très sollicitée par les médias ces derniers mois. Je ne refuse aucune entrevue (sauf si le sujet est trop éloigné de notre profession ou demande des connaissances dans un domaine pointu et que je ne suis pas capable de répondre). Chaque entrevue donnée est une occasion de gagner la confiance du public. Chacune des 13 entrevues sur le dégriffage félin a contribué à conscientiser la population au fait qu'il s'agit d'une amputation partielle des doigts, comportant des risques et ayant des conséquences sur l'expression des comportements normaux. Toutes les entrevues dans le dossier des chiens dangereux ont servi à promouvoir

des solutions efficaces et constructives pour régler le problème des attaques canines à long terme et montraient notre préoccupation tant pour les humains que pour les animaux. Les entrevues sur la pénurie de services vétérinaires en région, dans certains secteurs et sur l'usage judicieux des antibiotiques contribuent à sensibiliser la population à ces enjeux et à notre volonté d'améliorer la situation.

Dans l'espace médiatique, nous avons besoin, pour le bien de la profession, d'interlocuteurs et de porte-paroles neutres et crédibles. Si nous en sommes absents, l'espace médiatique sera occupé par d'autres, possiblement moins neutres et moins bien informés. Cette place, on ne nous l'accorde pas d'emblée, mais on la gagne. Avec le travail de l'équipe des communications de l'Ordre, je l'ai gagnée, une entrevue à la fois. Comment ? Il faut répondre présent aux demandes, et vite. Il faut se montrer ouvert et communicatif. Quand je parle aux journalistes, je parle ouvertement et j'explique. Je ne suis pas avare de mon temps. En fin d'entrevue, je valide leur compréhension de mes propos. J'ai aussi le souci de ne pas porter de jugements sur les médecins vétérinaires — quelles que soient leurs opinions — ou sur leur pratique. La crédibilité de la profession vétérinaire repose sur notre respect mutuel et sur les discours nuancés et réfléchis. Les journalistes ne sont ni des imbéciles, ni des tordus. À part quelques détails occasionnels, je ne me suis jamais sentie mal citée.

La meilleure campagne de relation publique, à mon avis, est de faire les bonnes choses pour les bonnes raisons et de l'expliquer. C'est simple!

Je vais ici paraphraser Rose-Marie Charest, qui fut présidente de l'Ordre des psychologues du Québec pendant 17 ans. J'étais toute nouvelle dans mon rôle de présidente lorsque j'ai assisté à une conférence où elle disait : « Il faut que les ordres professionnels cessent d'avoir peur des médias et de s'abriter derrière le secret et d'autres raisons pour s'empêcher de parler au public. Parlons-lui au public et disons-lui les vraies affaires! » Comment gagner la confiance du public si on se cache et on ne sort qu'en cas de crise? Je nous pose la question. Pour ma part, la réponse est évidente : la confiance se gagne peu à peu, de jour en jour, et j'y mets beaucoup d'efforts, sans compter mon temps.

Répondre présente, quel que soit le média (revue, journal, radio, télé, etc.) ou le type de visibilité (bulletin de nouvelles, média local ou national, entrevue de fond ou très brève) permet d'atteindre différents publics. Je tiens aussi à dire que je suis particulièrement heureuse d'accorder des entrevues à des radios locales. Évidemment, leurs cotes d'écoute sont moins importantes. Cependant, leurs animateurs posent les questions qui préoccupent le public et me donnent souvent 10 ou 12 minutes pour y répondre, ce qui me donne la chance de nuancer les propos.

Chaque demande est une occasion à saisir pour jouer notre rôle sociétal et mieux informer le public tant sur la protection du public que sur la santé et le bien-être animal. En tant que professionnels, il ne faut pas hésiter à partager notre connaissance et à offrir nos conseils au public. J'en suis, et vous? ♦

Pour me joindre : presidence@omvq.qc.ca.



Entrevue concernant l'encadrement des chiens dangereux, le 15 mai dernier pour CTV News.



Entrevue sur le dégriffage félin pour TVA Nouvelles, le 2 avril 2019.



Participation à une causerie sur l'importance des animaux pour les aînés à l'émission Ère libre sur MATV, le 12 février 2019.



Entrevue sur la pénurie de médecins vétérinaires en région pour TVA CIMT à Rivière-du-Loup, le 11 mai 2019.

L'Ordre sous tous ses angles!

Par Me Sarah Thibodeau, LL. M., directrice générale et secrétaire de l'Ordre



En guise de clin d'œil au thème du prochain Congrès vétérinaire québécois, dont la programmation préliminaire vous est révélée dans le présent numéro de la revue, le mot de la directrice générale de cette édition estivale a comme objectif de vous donner des nouvelles de l'Ordre et de certains travaux en cours.

ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cette année, cinq régions électORALES étaient en élection. Un appel de candidatures a eu lieu entre le 6 et le 22 avril. Au terme de la période de mise en candidature, la Dre Lisiane Poulin a été réélue sans opposition dans la région de Chaudière-Appalaches. Dans les quatre autres régions électORALES, un scrutin a été déclenché puisque le nombre de candidats était plus élevé que le nombre de postes à pourvoir. Voici les candidats élus :

- Dr Mario Giard (réélu), Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Laurentides
- Dre Marie-Pierre Rainville (réélue), Québec
- Dr Gaston Rioux (élu), Est
- Dr Carl Riopel (élu), Laval-Lanaudière

Pour compléter le conseil d'administration, l'Office des professions a nommé deux nouveaux administrateurs : Mme Marie-Josée Linteau et Me Claude Provencher. Ils se sont joints à l'équipe du conseil d'administration 2019-2020 dont la première réunion a eu lieu le 11 juin dernier.

L'entrée en poste du nouveau conseil d'administration de l'Ordre marque donc la fin du mandat d'administrateurs élus et nommés qui ont contribué de façon exceptionnelle à l'administration et à la vitalité de votre ordre professionnel. Qu'il me soit permis de souligner l'engagement de la Dre Heidie Pomerleau (administratrice de 2013 à 2019), du Dr Alain Laperle (administrateur de 1999 à 2019), de M. Jean-Paul Gagné (administrateur nommé par l'Office des professions de 2011 à 2019) et de Me Daniel Gervais (administrateur nommé par l'Office des professions de 2011 à 2019) qui cèdent donc leur place au conseil d'administration après plusieurs années de bons et loyaux services.

NÉGOCIATION D'UN ARM

Le conseil d'administration a récemment nommé la Dre Michèle Doucet pour agir comme experte-conseil dans le dossier de la reprise des travaux relatifs à la négociation d'un Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) avec l'Ordre des vétérinaires français.

EFFECTIFS DE L'ORDRE

Le conseil d'administration a nommé la Dre Danielle Beaulieu syndique par intérim étant donné l'absence prolongée de la Dre Sonia Voyer à ce poste. La Dre Marie-Chantal Blanchet a été intégrée à l'équipe permanente de l'Ordre à titre de syndique adjointe. Le Bureau du syndic s'adjoindra les services d'un ou d'une deuxième technicien ou technicienne en santé animale. Cette fonction offre un service à la clientèle de première ligne au public et aux médecins vétérinaires qui s'adressent au Bureau du syndic.

Cet ajout de ressources s'inscrit dans l'objectif de continuer d'optimiser le fonctionnement de ce service. Rappelons que les efforts consentis au cours de la dernière année ont permis de traiter nombre important de dossiers, de réduire les délais et de permettre le dépôt de plusieurs plaintes disciplinaires qui seront entendues au cours des prochains mois par le conseil de discipline.

La création d'un poste de conseillère, affaires professionnelles, a aussi été adoptée par le conseil d'administration de l'Ordre. Cette fonction, occupée par la Dre Nathalie Parent, s'inscrit dans une des orientations de la planification stratégique de l'Ordre visant à exercer un leadership plus affirmé sur des dossiers d'intérêt public et de santé et bien-être animal. Un des objectifs est d'alimenter la production d'un nombre accru de positions solides et bien documentées.

Rappelons que les efforts consentis au Bureau du syndic au cours de la dernière année ont permis de traiter nombre important de dossiers, de réduire les délais et de permettre le dépôt de plusieurs plaintes disciplinaires qui seront entendues au cours des prochains mois par le conseil de discipline.

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un médecin vétérinaire pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les médecins vétérinaires ou des règlements adoptés. Le conseil est chargé de décider de la culpabilité ou de la non-culpabilité d'un médecin vétérinaire. Il s'agit d'un comité indépendant formé d'au moins trois membres, dont un président désigné par le gouvernement et deux membres de la profession désignés par le conseil d'administration de l'Ordre.

Le conseil d'administration a nommé récemment trois nouveaux membres pour agir à titre de membre du conseil de discipline : les Dres Véronique Néron et Karine Bilodeau ainsi que le Dr Jacques Dancosse. Au cours des prochains mois, le conseil sera très actif étant donné le nombre de plaintes qu'il devra entendre. Près de 30 dossiers disciplinaires se poursuivront ou seront déposés au conseil de discipline cette année. Étant donné la complexité et l'ampleur de certains d'entre eux, il est à prévoir que les auditions s'échelonnent sur plus d'un an. Bref, beaucoup de boulot du côté disciplinaire. D'ailleurs, l'Ordre est toujours à la recherche de médecins vétérinaires souhaitant s'impliquer au sein du conseil de discipline, cet important maillon de protection du public. N'hésitez pas à communiquer avec nous si ce dossier vous intéresse et que vous êtes disponible!

L'Ordre est toujours à la recherche de médecins vétérinaires souhaitant s'impliquer au sein du conseil de discipline.

GOVERNANCE

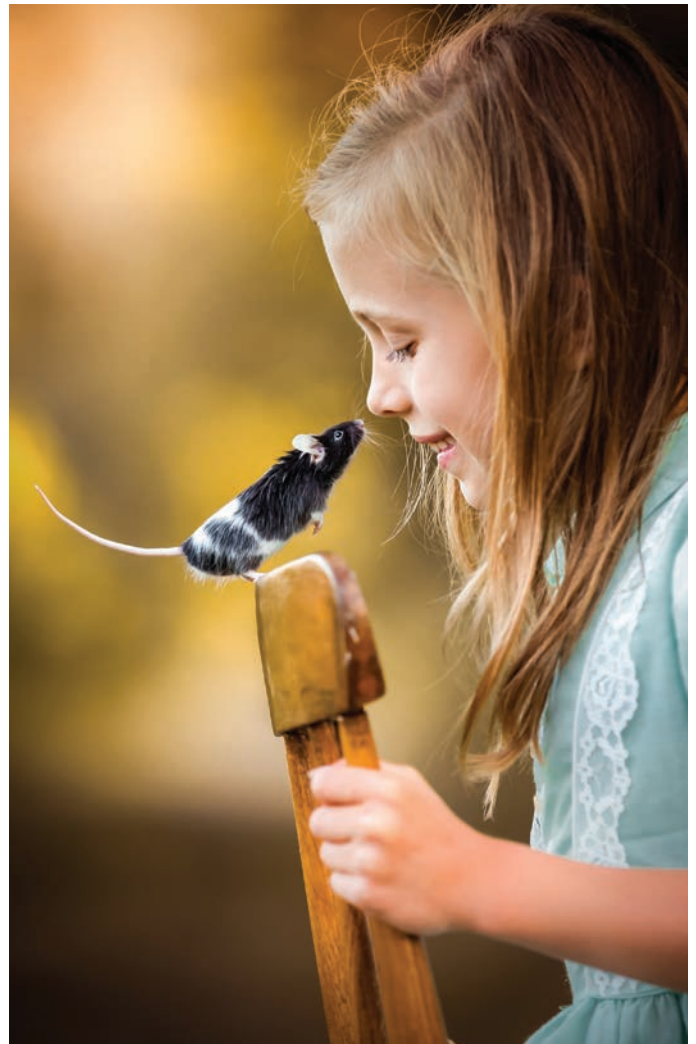
Un consultant a été mandaté par le conseil d'administration pour faire des recommandations quant à la gouvernance de l'Ordre. Le comité sur la gouvernance sera saisi de ce projet très bientôt et fera ses recommandations au conseil d'administration. La révision de l'ensemble de la gouvernance et la mise en œuvre des changements requis par le Code des professions font partie de la nouvelle planification stratégique de l'Ordre.

DU NOUVEAU EN ASSURANCE MÉDICAMENTS

Certains d'entre vous se sentiront davantage concernés ici. Parmi les membres, un peu plus de 800 adhèrent au régime d'assurance médicaments mis sur pied par l'Ordre. L'an passé, l'assureur SSQ a émis un renouvellement comportant des hausses substantielles de primes.

Dans ce contexte, l'Ordre a mandaté un nouveau courtier, Lussier Dale Parizeau, pour négocier avec la SSQ afin que ce dernier bonifie le programme offert aux membres. Récemment, des changements ont été annoncés aux assurés par le biais d'une communication de Lussier Dale Parizeau. Essentiellement, Lussier Dale Parizeau a travaillé en collaboration avec l'assureur afin de moduler le régime pour offrir davantage de choix en fonction des besoins tout en respectant la loi.

Ainsi, deux nouvelles options d'assurance médicaments avec des modalités de remboursement et franchises différentes sont maintenant offertes. L'objectif est de permettre une diminution de primes (9,10 % de baisse pour l'option 1 et 14,90 % pour l'option 2). D'autres améliorations ont aussi été apportées, notamment l'assurance maladie grave (24 maladies couvertes), l'assurance frais de bureau et l'ajout de délais de carence variés (30, 60, 90 et 120 jours), entre autres. Pour plus de détails et pour explorer les différentes options offertes, j'invite les assurés à communiquer avec Lussier Dale Parizeau directement.



Source : Dre Marie-Hélène Gravel, participante au concours photo 2018, catégorie « L'importance des animaux dans nos vies »

De notre côté, nous continuons de suivre la question de l'assurance médicaments de près. Nous sommes conscients que pour un certain nombre de membres assurés, le régime d'assurance médicaments est source d'insatisfaction. Nous avons bon espoir que les améliorations obtenues par Lussier Dale Parizeau auprès de l'assureur SSQ seront profitables. Malgré tout, nous avons toujours l'intention de sonder les médecins vétérinaires assurés, afin de documenter le dossier et de voir si le régime d'assurance devrait être remis en question. Ce sondage est planifié pour l'automne. ♦

Des questions, des commentaires? Vous pouvez m'écrire à sarah.thibodeau@omvq.qc.ca.



Une grande étape est franchie!

Par Dre Caroline Kilsdonk, m.v., M. A., présidente de l'Ordre

Je suis très fière de vous présenter le résultat d'un travail de première importance sur lequel nous avons planché tout au long de la dernière année. En effet, le conseil d'administration a adopté, lors de sa réunion du 28 mai dernier, la planification stratégique 2019-2022, le plan directeur qui guidera les actions de l'Ordre au cours des prochaines années. Son contenu témoigne de la grande réflexion que nous avons faite et ses stratégies engagent l'Ordre et la profession vétérinaire à agir pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Tout d'abord, nous nous sommes posés les questions suivantes. La protection du public est la priorité de l'Ordre. Comment cela se traduit-il concrètement et quelles sont les priorités en cette matière? Quels sont les enjeux auxquels la profession vétérinaire est confrontée et quels sont leurs impacts potentiels sur la protection du public?

Pour y répondre, une vaste consultation a été effectuée auprès des principaux acteurs de la profession vétérinaire tels que la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, les associations vétérinaires de tous les domaines de pratique, certains membres des comités de l'Ordre et son comité de gestion. Nourri par ces nombreux avis, le comité responsable de cet important projet a débuté par reformuler la mission, la vision et les valeurs de l'Ordre afin qu'elles reflètent le visage actuel de l'organisation, qu'elles s'alignent davantage sur son mandat de protection du public et qu'elles répondent aux diverses attentes qui ont été manifestées. Un exercice qui a jeté les bases d'une planification stratégique porteuse de sens pour la protection du public, la profession vétérinaire et ultimement, pour la santé et le bien-être des animaux.

Plus d'une vingtaine de grandes stratégies viennent répondre aux cinq enjeux prioritaires cernés au cours de cet exercice. Voilà une planification stratégique qui ne manque pas d'ambition! Bien que la quantité de travail à abattre pour y arriver soit non négligeable, l'enthousiasme de l'équipe est unanime vis-à-vis de ces grands chantiers qui viendront redéfinir l'exercice de la profession vétérinaire au cours de la prochaine décennie.

J'espère que vous partagerez mon intérêt et mon enthousiasme vis-à-vis ces grands projets.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour me partager vos commentaires!

Caroline Kilsdonk

PLANIFICATION

VALEURS

INTÉGRITÉ

L'intégrité s'illustre par l'honnêteté et la transparence. Elle favorise la confiance des membres et des parties prenantes. Les actions de l'Ordre sont guidées par l'honnêteté, la droiture et les principes moraux.

RESPECT

Le respect se manifeste par la considération qu'accorde l'Ordre à toutes les organisations et personnes avec qui il interagit. Le respect porte notamment sur les valeurs, les opinions et les idées des autres.

COMPÉTENCE

La compétence repose notamment sur les connaissances, les habiletés et le jugement professionnel. Elle suppose la rigueur, le souci de la qualité et la responsabilisation. L'Ordre s'assure d'agir avec compétence dans ses prises de position et ses actions.

COLLABORATION

La collaboration est l'esprit qui guide les actions de l'Ordre à l'interne comme à l'externe. L'Ordre cherche à collaborer avec les acteurs externes de son secteur et promeut la collaboration au sein de ses équipes internes.

EFFICACITÉ ET EFFICIENCE

L'efficacité consiste à atteindre les résultats attendus, l'efficacité consiste à atteindre des résultats en utilisant les ressources d'une manière optimale. L'Ordre s'assure d'atteindre ses objectifs organisationnels tout en gérant ses ressources de façon productive.

ÉQUILIBRE

L'équilibre consiste à trouver un juste milieu entre l'adhésion à des principes et l'application de ces derniers dans un contexte caractérisé par de multiples considérations de nature économique, sociale, politique et culturelle.

VISION

L'Ordre est efficace et reconnu pour son leadership et son approche pragmatique qui favorise l'accès le plus grand possible aux services vétérinaires.

STRATÉGIQUE | 2019-2022

ENJEU 1

L'Ordre doit encadrer l'exercice de la profession et soutenir la qualité de la pratique en tenant compte des risques pour le public et en adoptant une approche préventive.

La façon de protéger le public a grandement évolué au cours des dernières années au sein des organismes de réglementation. L'Ordre doit moderniser son approche afin d'y intégrer la gestion des risques, la prévention et l'adoption de normes et de mesures proportionnées aux réels problèmes identifiés et à corriger. L'Ordre doit mieux délimiter son champ d'action et éviter les interventions qui ne sont pas raisonnablement liées à l'objectif de protéger le public ou qui ne s'inscrivent pas dans l'intérêt du public. Les stratégies suivantes visent à répondre à cet enjeu.

STRATÉGIES

- 1** Revoir les normes professionnelles en fonction de leur réel impact sur la protection du public et les appliquer dans un esprit d'accompagnement des médecins vétérinaires vers une pratique de qualité axée surtout sur leurs compétences et sur l'exercice de leur jugement professionnel.
- 2** Revoir l'approche, les outils et le processus d'inspection professionnelle afin d'axer les inspections sur l'évaluation des compétences et d'exercer une surveillance de l'exercice plus efficace, efficiente et soutenant les membres dans l'expression de leur compétence professionnelle.
- 3** Promouvoir l'autonomie des professionnels dans l'ensemble des secteurs en les informant davantage afin qu'ils comprennent et qu'ils soient en mesure de faire valoir leurs responsabilités professionnelles dans leur milieu de travail et d'intervenir au besoin auprès des entités concernées.
- 4** Tenir compte des données provenant de l'inspection professionnelle, de l'assurance-responsabilité et du Bureau du syndic pour faire de la prévention auprès des membres en mettant sur pied diverses initiatives.
- 5** Diffuser davantage d'information sur l'exercice illégal et l'usurpation du titre de médecin vétérinaire, et informer le grand public des risques liés à certaines pratiques et approches proposées par des non-médecins vétérinaires, le tout dans une optique de favoriser la santé et le bien-être animal.

MISSION

La mission de l'Ordre est d'assurer la protection du public. À cette fin, l'Ordre encadre et surveille l'exercice de la profession et veille au développement professionnel des médecins vétérinaires, dans le but de contribuer pleinement à la santé publique et à la santé et au bien-être animal.

ENJEU 2

L'accessibilité aux services vétérinaires est de plus en plus compromise.

L'accès aux services vétérinaires est souvent compromis en fonction de critères économiques, régionaux ou selon les espèces concernées. Les effectifs vétérinaires de même que la hausse du coût des services vétérinaires, engendrée notamment par les avancées technologiques et par les dépenses accrues qu'assument les établissements vétérinaires, compromettent l'accessibilité des services pour certains clients. L'accessibilité est aussi de plus en plus en péril dans les régions éloignées des grands centres urbains. Enfin, l'accessibilité varie beaucoup en fonction des secteurs de pratique. Les stratégies suivantes visent à répondre à cet enjeu d'accessibilité.

ENJEU 3

L'Ordre aurait avantage, dans la poursuite de sa mission, à exercer un leadership plus affirmé sur des dossiers d'intérêt public et de santé et bien-être animal.

Les acteurs du milieu universitaire et des associations professionnelles, les propriétaires d'animaux ainsi que les autres parties prenantes observent que l'Ordre pourrait exercer davantage le leadership que lui confèrent sa réputation, sa crédibilité et son expertise pour se positionner sur des dossiers d'intérêt public et de santé et bien-être animal. L'Ordre souhaite également assumer le rôle sociétal attendu des ordres professionnels. Les stratégies suivantes visent à répondre à cet enjeu de leadership.

STRATÉGIES

1

Favoriser l'utilisation à leur plein potentiel des personnes autorisées en matière de délégation d'actes vétérinaires et autres responsabilités.

2

Favoriser l'intégration des diplômés en médecine vétérinaire de l'extérieur du Québec.

3

Clarifier, mettre à jour et communiquer le cadre d'application de la télémédecine en médecine vétérinaire.

4

Collaborer de façon plus étroite avec la Faculté de médecine vétérinaire sur le dossier des admissions et sur le cursus universitaire.

5

Revoir l'encadrement et les exigences de l'Ordre susceptibles d'avoir un effet adverse sur l'accessibilité aux soins et apporter les ajustements requis.

STRATÉGIES

1

Prendre position sur des dossiers d'intérêt public et de santé et bien-être animal, en fonction d'une politique de positionnement claire.

2

Doter l'Ordre de ressources expertes afin d'alimenter la production d'un nombre accru de positions solides et bien documentées sur des dossiers d'intérêt public et de santé et bien-être animal.

3

Développer un processus efficace pour l'adoption de positions publiques.

4

S'assurer que les communications externes de l'Ordre satisfont les attentes les plus élevées de ses divers publics.

ENJEU 4

La gouvernance et la gestion de l'Ordre nécessitent une mise à jour.

Les pratiques de gouvernance et de gestion de l'Ordre nécessitent une révision. Les nouvelles dispositions du Code des professions doivent être intégrées dans le système de gouvernance tandis qu'un investissement conséquent doit être consenti en vue d'accroître l'efficacité du travail de l'équipe des employés et d'exploiter à leur plein potentiel les technologies de l'information. Les stratégies suivantes visent à répondre à cet enjeu.

STRATÉGIES

- 1 Revoir l'ensemble de la gouvernance de l'Ordre et mettre en œuvre les changements requis par les nouvelles dispositions du Code des professions.
- 2 Identifier et mettre en place des mesures visant à accroître l'efficacité et l'efficacité de chacune des fonctions de l'Ordre (syndic, admission, inspection professionnelle, etc.).
- 3 Investir dans les ressources humaines.
- 4 Mettre à niveau les outils et systèmes informatiques.
- 5 Maintenir une gestion administrative et financière saine et efficace de l'Ordre.

ENJEU 5

Le cadre réglementaire de l'Ordre doit évoluer en fonction du contexte sociétal et des changements dans l'environnement professionnel.

La réglementation de l'Ordre n'a pas fait l'objet d'une mise à jour régulière au cours des dernières années, bien que la profession et le contexte sociétal dans lequel elle s'exerce connaissent des changements importants et constants. En outre, la médecine vétérinaire s'exerce dans des domaines de pratique variés où plusieurs lois et règlements, tant provinciaux que fédéraux, trouvent application dans un univers en évolution. Le cadre réglementaire a donc besoin d'être mis à jour et la vigilance des tendances législative et réglementaire doit s'exercer en continu.

STRATÉGIES

- 1 Mettre à jour la réglementation de l'Ordre en veillant à ce que le cadre réglementaire applicable à la profession assure la protection du public.
- 2 Suivre l'évolution des lois et règlements ayant un impact sur l'exercice de la profession.

Nouvelle position : dégriffage félin

Le conseil d'administration de l'Ordre a adopté, en mai dernier, une position concernant le dégriffage félin afin de réduire le recours à cette intervention non médicalement requise. Si cette position vient soutenir les messages déjà véhiculés par l'Ordre dans le passé, elle vient surtout les renforcer et y greffant des actions concrètes. En effet, la résolution adoptée prévoit, d'une part, le développement d'un plan d'action pour sensibiliser et informer la profession et le public sur le sujet, mais surtout, la mise à contribution de l'inspection professionnelle. C'est lors de cette dernière que l'on s'assurera que les médecins vétérinaires ne pratiquent plus la chirurgie de routine, qu'ils proposent les solutions de rechange et que, s'ils ont recours à la chirurgie, elle soit pratiquée dans les règles de l'art. La trousse à outils « Le dégriffage félin, pensez-y bien! » sera également bonifiée afin de fournir du soutien aux médecins vétérinaires dans leurs interventions auprès de leur clientèle.

Voici la résolution adoptée par le conseil d'administration :

CONSIDÉRANT que l'onxyectomie est une intervention chirurgicale qui n'est pas médicalement nécessaire et qui comporte des risques de complications comme toutes les chirurgies;

CONSIDÉRANT que de faire ses griffes est un comportement naturel chez le chat;

CONSIDÉRANT que l'onxyectomie peut avoir des conséquences sur la santé et le comportement du chat;

CONSIDÉRANT que l'onxyectomie suscite des préoccupations en lien avec le bien-être animal et qui font en sorte qu'elle ne devrait plus, aujourd'hui, être considérée comme une intervention de routine;

CONSIDÉRANT que l'onxyectomie est encore fortement demandée par le public;

CONSIDÉRANT que l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec privilégie l'information et la sensibilisation de la profession;

CONSIDÉRANT que le médecin vétérinaire est le mieux placé pour sensibiliser les propriétaires de chat et les informer sur la nature de cette chirurgie;

IL EST RÉSOLU :

D'AFFIRMER que la volonté de l'Ordre est la rapide diminution du recours à cette chirurgie.

De DÉVELOPPER un plan d'action concret pour accroître la sensibilisation de la profession et du public aux conséquences de l'onxyectomie.

D'INCITER les membres à faire la promotion des solutions de rechange à l'onxyectomie.

De BONIFIER la trousse à outils pour les médecins vétérinaires afin de les appuyer dans l'atteinte de ces objectifs.

De S'ASSURER, par le Service de l'encadrement professionnel, que ses membres ne pratiquent plus l'onxyectomie de routine sans proposer les solutions de rechange et que si elle est pratiquée, cela doit être fait dans les règles de l'art.



Position à l'égard des activités récréatives ou de divertissement impliquant des animaux

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec souhaite exprimer ses préoccupations quant aux traitements qui peuvent être réservés aux animaux utilisés à des fins récréatives ou de divertissement et réitérer l'importance d'assurer la santé et le bien-être de tout animal impliqué dans de telles activités. Toute utilisation des animaux pour le plaisir des humains comporte des obligations morales et des responsabilités éthiques. En ce sens, l'Ordre rejoint l'essentiel des préoccupations de la profession vétérinaire et de la population québécoise.

Selon l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), le bien-être animal requiert les éléments suivants : prévention des maladies; soins vétérinaires appropriés; hébergement; gestion d'élevage et alimentation adaptées; environnement stimulant et sûr; manipulations et abattages ou mises à mort réalisés dans des conditions décentes.

L'Ordre appuie sa position sur les principes directeurs pour le bien-être animal du code sanitaire des animaux terrestres de l'OIE.

- Il existe une relation très forte entre la santé animale et le bien-être animal.
- Les « cinq libertés » universellement reconnues (être épargné de la faim, de la soif et de la malnutrition, être épargné de la peur et de la détresse, être épargné de l'inconfort physique et thermique, être épargné de la douleur, des blessures et des maladies, et être libre d'exprimer des modes normaux de comportement) offrent des orientations précieuses pour le bien-être animal.
- Les « trois R » universellement reconnus (réduction du nombre d'animaux, raffinement des méthodes expérimentales et remplacement des animaux par des techniques non animales) offrent des orientations précieuses pour l'utilisation des animaux aux fins de la science.
- L'évaluation scientifique du bien-être animal implique divers éléments qu'il convient d'étudier ensemble; la sélection et la pondération de ces éléments comportent souvent des hypothèses fondées sur des valeurs qu'il faut rendre aussi explicites que possible.
- L'utilisation des animaux à des fins d'agriculture, d'enseignement et de recherche, et pour la compagnie, les loisirs et le spectacle apporte une contribution majeure au bien-être des personnes.
- L'utilisation des animaux comporte la responsabilité éthique de veiller à la protection de ces animaux dans toute la mesure du possible.
- Il faut fonder la comparaison des normes et principes directeurs en matière de bien-être animal sur l'équivalence des résultats en se fiant à des critères d'objectifs plutôt que sur la similitude des systèmes en utilisant des critères de moyens.

L'Ordre reconnaît la grande diversité des activités impliquant des animaux et comprend que plusieurs situations nécessitent des considérations individuelles et circonstancielles. Néanmoins, l'Ordre invite les personnes et les organisations engagées dans ce genre d'activités ou d'événements à réévaluer la pertinence de certains aspects au regard des impacts négatifs potentiels — tant physiques que psychologiques — que peuvent subir les animaux.

L'Ordre considère que certains critères doivent impérativement être respectés pour juger qu'une activité soit acceptable.

De façon plus précise, l'activité doit répondre aux critères suivants :

- L'activité doit être compatible avec la nature et les comportements normaux de l'animal, attendu que dans le cas contraire, elle pourrait induire un stress excessif.

- L'activité doit se situer à l'intérieur des paramètres biologiques normaux de l'animal, tenant compte de l'espèce, de la race, de l'âge, du stade physiologique, des caractéristiques individuelles dont la santé physique et mentale de l'animal et ne pas solliciter de manière excessive ses capacités d'adaptation.
- L'activité doit respecter les lois et règlements.

De plus, la tenue des activités n'étant pas uniforme, chaque situation est unique et doit être évaluée par les questions suivantes. L'ensemble des réponses à ces questions est une aide à l'analyse de la pertinence et de l'acceptabilité d'activités impliquant des animaux.

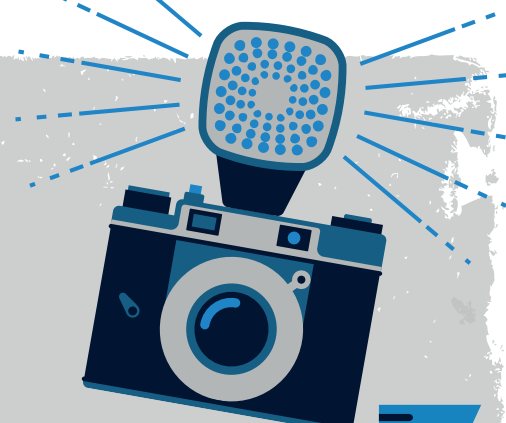
- Est-ce que le stade physiologique de l'animal utilisé a été considéré : par exemple, jeune animal, animal âgé, femelle en gestation, autres contraintes physiologiques?
- Est-ce que l'état de santé physique et mentale préalable de l'animal utilisé a été considéré?
- Dans quelle mesure l'activité peut-elle altérer la santé physique de l'animal (par exemple, type, gravité, nombre et fréquence des blessures)?
- Est-ce que l'activité est génératrice ou potentiellement génératrice de peur, de stress, d'inconfort, de douleur?
- Est-ce que l'animal a un entraînement pertinent en vue de participer à l'activité?
- Quelles sont les conditions d'encadrement de l'activité et la qualité de leurs applications?
- Quelles sont les qualifications des participants à l'activité? Quel est le potentiel de mauvaise manipulation/interaction avec l'animal? Est-ce que ces personnes sont encadrées ou supervisées, par qui (niveau de qualification) et comment?
- Est-ce que l'activité est une activité ponctuelle ou récurrente? Quelle est son intensité et sa fréquence?
- L'animal a-t-il des temps de repos adéquats entre les périodes d'activité?
- Y a-t-il des normes ou codes de pratiques reconnus pour cette activité? Y a-t-il des audits et de quel type (par exemple, tierce partie ou non)?

Les soins aux animaux sont essentiels avant, pendant et après les activités, et durant toute la vie de l'animal. Des mesures de biosécurité, de prévention et contrôle des maladies doivent être une partie intégrante de la pratique de ces activités. Lorsque l'activité est jugée acceptable, les désagréments éventuels pour les animaux doivent être limités, atténués ou supprimés.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec recommande aux organisations responsables d'événements utilisant des animaux ou effectuant la garde d'animaux d'adopter un processus d'évaluation et d'amélioration continues de leurs pratiques en matière de sécurité, de santé et de bien-être des animaux et d'avoir recours aux conseils et aux services d'au moins un médecin vétérinaire pour les soutenir et les guider en la matière. Nombre d'activités pourraient être acceptables si elles sont tenues dans de bonnes conditions.

L'Ordre est d'avis qu'à la lumière des questions et critères de cet énoncé de position, il appert que certaines activités pourraient être jugées incompatibles avec le bien-être des animaux, par exemple lorsque l'activité est une source de douleur physique, de souffrance ou de stress intense, et ne devraient donc pas avoir lieu. ♦

DATE LIMITE POUR PARTICIPER :
10 septembre 2019



Catégorie 1

Le travail du médecin vétérinaire au quotidien
Un médecin vétérinaire en action avec un animal.



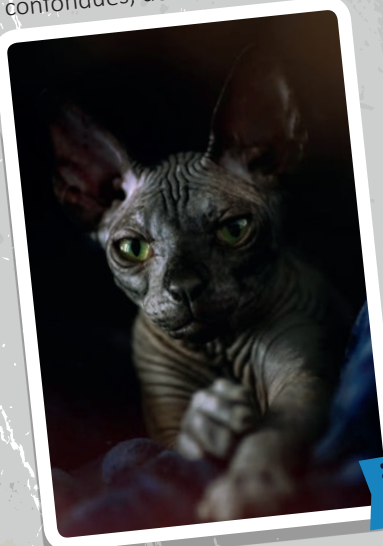
Photo gagnante
2018

400 \$

Dre Véronique Miller
« Une oreille attentive! »
Photographe : Nadège Roy

Catégorie 2

L'animal dans toute sa splendeur
Un animal ou plusieurs animaux, toutes espèces confondues, de l'insecte à l'éléphant.



200 \$

Photo gagnante
2018

M. Denis Grenier
« Oui, je suis fripée. Et puis? »
Photographe : Mme Sylvie Corriveau

CONCOURS PHOTO 2019

Catégorie 3

L'importance des animaux dans nos vies
Un animal, toutes espèces confondues, en compagnie d'une ou de plusieurs personnes.



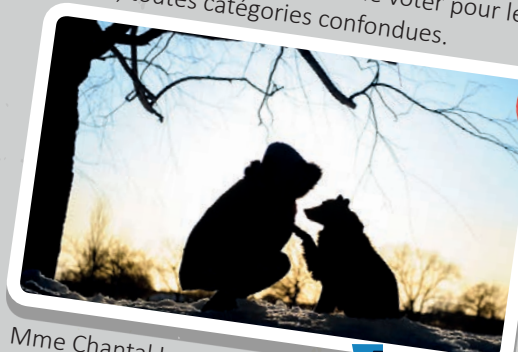
Photo gagnante
2018

200 \$

Dre Heather Ross
« J'aime beaucoup l'attention! »

Catégorie « Coup de coeur » des congressistes

Lors du prochain Congrès vétérinaire québécois en octobre, les congressistes auront l'occasion d'admirer toutes les photos reçues et de voter pour leur coup de coeur, toutes catégories confondues.



200 \$

Photo gagnante
2018

Mme Chantal Levesque
« Ensemble »

Voir les règlements et les descriptions des prix sur le site Internet de l'Ordre au www.omvq.qc.ca.

MERCI
à nos partenaires



CONGRÈS VÉTÉRINAIRE QUÉBÉCOIS

24-26
OCTOBRE 2019
au Centre de congrès de
Saint-Hyacinthe

LA PROFESSION *SOUS TOUS SES ANGLES*

■ **DES CONFÉRENCES
POUR TOUTE L'ÉQUIPE**

■ **SALON DES EXPOSANTS**

■ **RÉSEAUTAGE**



NE MANQUEZ PAS :

Jeudi 24 octobre

■ Le cocktail d'ouverture au Centre de congrès

Vendredi 25 octobre

■ Le banquet-spectacle au Pavillon La Coop :

*Atteindre les étoiles :
faites briller la profession vétérinaire!*

**SURVEILLEZ LE TARIF
D'INSCRIPTION HÂTIVE**

à l'ouverture des inscriptions, en août!

cvq.omvq.qc.ca

Organisé par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

CONFÉRENCE D'OUVERTURE CVQ 2019

Sonia Lupien, Ph. D., la chercheuse qui contrôle **LES MAMMOUTHS!**

Par Naomie Langlois, agente de communication

Un congrès qui couvre la profession vétérinaire sous tous ses angles, voilà le défi que souhaite relever dans sa programmation le Congrès vétérinaire québécois 2019! Des conférences sont prévues pour toute l'équipe vétérinaire : science, gestion, santé et bien-être... C'est d'ailleurs sous le dernier point que le CVQ 2019 souhaite amorcer les activités. Le bien-être, mais aussi le stress que peuvent vivre tant les médecins vétérinaires que les techniciens en santé animale et le personnel de gestion. Et si nous trouvions l'équilibre?

Chose certaine, la conférencière vedette, Sonia Lupien, ne s'en fait pas avec le stress. Celle qui a écrit le livre *Par amour du stress* et qui présente des conférences pour tous les publics compare le stress à un mammouth! Derrière cette métaphore amusante s'exposent de nombreux mythes à déconstruire et heureusement, des réponses à vos questions grâce à son approche révolutionnaire! La fondatrice et directrice scientifique du Centre d'études sur le stress humain est fascinée par les effets du stress sur le cerveau et le corps en utilisant des données validées scientifiquement! Elle est d'ailleurs la première à aborder le sujet de manière scientifique.

Dans cette conférence plus grande que nature, découvrez comment contrôler... votre mammouth intérieur!





Photo : Sara Maude Ravenelle

Le stress n'est pas une maladie : au contraire, il est essentiel à la survie humaine.

CONCOURS

Soyez présents à la conférence d'ouverture et courez la chance de gagner le livre **PAR AMOUR DU STRESS**.

Sonia Lupien détient un doctorat en neurosciences de l'Université de Montréal et est chercheuse scientifique. Elle a fait ses études postdoctorales à l'University of California à San Diego et à la Rockefeller University de New York. Elle étudie le mécanisme du stress, son effet sur la performance et la mémoire depuis plus de 20 ans. Elle est l'auteure de **plus d'une centaine de publications scientifiques** sur le sujet du stress.

- Lauréate 2018 du prix Femmes de mérite
- Prix de l'Association des médecins psychiatres du Québec (AMPQ) : Prix médiatique pour le projet Clé56 (Équipe : Alexandre Hamel, Catherine Dion, Nathe François, Jean Lepage et Sonia Lupien)
- Nommée à titre de «Top 10 Canadians who make a difference» par la revue *MacLean's*
- Prix «Canada's Top 40 Under 40 Award»
- Nommée l'une des «50 jeunes personnalités les plus importantes de l'année 2000» par Radio-Canada (*Le Point*) et la revue *Commerce*

Présenté par



LA PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE

préliminaire

Jeudi 24 octobre

■ CONFÉRENCE D'OUVERTURE

- Comment chasser le mammouth sans y laisser sa peau
- Apprendre à contrôler son mammouth

Mme Sonia Lupien, Ph. D.



■ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Dîner et assemblée générale annuelle de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec



Vendredi 25 et samedi 26 octobre

■ ANIMAUX DE COMPAGNIE

Évaluation et amélioration de la qualité de vie de patients gériatriques
Dre Lara Rose, m.v., D.É.S., DACVIM

Les outils d'information pour accomplir un examen myoarthro approfondi et diagnostique
Dr Matthieu Gatineau, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., DACVS

L'éthique concernant l'élevage canin et félin
Dre Angelika Stock, m.v. D.É.S., Ph. D, DACT.

CHIRURGIE

La chirurgie orthopédique chez les animaux en croissance
Dr Jacques Dupuis, m.v., DACVS

CHIRURGIE

- Chirurgies des voies urinaires : cystotomie, cystectomie, uréthroplastie et uroabdomen
- Les 5 complications chirurgicales les plus fréquentes et comment les gérer

Dre Renée-Claire Malenfant, m.v., DACVS

CARDIOLOGIE

- Gestion de l'insuffisance cardiaque congestive
- Nouveautés en cardiologie vétérinaire

Dre Catherine Bélanger, m.v., DACVIM

URGENTOLOGIE

- Utilisation judicieuse de fluidothérapie
- Évaluation et gestion de déséquilibres électrolytiques

Dr Vincent Gauthier, m.v., DVSc., DACVECC

ONCOLOGIE

- Masses cutanées : lesquelles retirer, lesquelles laisser en place?
- Quels cancers peuvent être traités par les vétérinaires en pratique générale?

Dre Marie-Ève Nadeau, m.v., DACVIM

ATELIER PRATIQUE

Imagerie médicale

Dr Éric Norman Carmel, m.v., DACVR

NEUROLOGIE

Les signes de tumeurs au cerveau chez les animaux de compagnie

Dre Dominique Paquette, m.v., DACVIM

GRANDS ANIMAUX

Le bien-être en production laitière : enjeux et évaluation
Mme Marianne Robichaud Villetaz, agr., M. Sc., Ph. D.

Tarissement sélectif : par où commencer?
Dr Jean-Philippe Roy, m.v., M. Sc., DECBHM

Conférence sur les veaux de lait (anglais)
Why do some calves die and others thrive?
Dr Dave Renaud, D.M.V., Ph. D.

L'utilisation judicieuse des antibiotiques
Dre Hélène Lardé, m.v., I.P.S.A.V., D.É.S., M. Sc., DACVS

Conférence sur les vaches à terre
Dre Marie-Ève Bilodeau, m.v., D.É.S.

Unité d'investigation clinique de cas de troupeau : quand la médecine individuelle s'unit à la médecine de population
Dr François Schelcher, D.M.V., M. Sc., Ph. D., DECBHM

SANTÉ BOVINE

- Conférence sur la santé des veaux
 - Atelier de ventilation
- Dr Sébastien Buczinski, m.v., M. Sc., DACVIM et ses collaborateurs

SANTÉ PUBLIQUE

Bilan sur la maladie du dépérissement chronique des cervidés
Dre Chantale Proulx, m.v., Dr El Mehdi Haddou, m.v. et
M. Frédéric Lelièvre, biol.

L'échinococcose et autres zoonoses parasitaires
Dr Christopher Fernandez-Prada, m.v., M. Sc., Ph. D.

Le rôle des épidémiologistes dans la branche scientifique de l'ACIA :
analyse de risque, surveillance, évaluation de pays, modélisation de
maladies animales et bien plus
Dre Pascale Aubry, m.v., M. Sc., Dre Caroline Dubé, m.v., M. Sc.,
Ph. D. et Dre Pascale Nérrette, m.v., Ph. D.

PATHOLOGIE

- La peste porcine africaine : une maladie qui fait frémir
 - Surveillance des maladies à l'abattoir et préoccupation des pathologistes
- Dr Yves Robinson, m.v., M. Sc. et ses collaborateurs

GESTION ET PROFESSIONNALISME

La « juste traitance » : une question d'éthique
M. René Villemure

La gestion des personnalités difficiles
M. Gérard Ouimet, Ph. D.

ANIMAUX DE LABORATOIRE

Surveillance microbiologique des souris axéniques et
gnobiotiques
Dr Patrick Hardy, D.M.V., DECLAM

Actualités, études de cas, réglementations et modèles
d'animaux dans le développement de médicaments
Dr Simon Authier, m.v., MBA, Ph. D., DSP

Bien-être animal en recherche
Dr Andrew Winterborn, D.M.V.

Aspects réglementaires
Dr David Hanwell, D.V.M., DVSc., DACLAM

ANIMAUX EXOTIQUES

Conférence sur les cochons vietnamiens
Dre Noémie Summa, m.v., I.P.S.A.V., DACZM

Notions générales de la médecine des oiseaux de proie
et cas cliniques
Dr Guy Fitzgérald, m.v., M. Sc.

Les maladies des poules urbaines : gestion des poules de
basse-cour à travers des cas cliniques
Dr Claire Grosset, m.v., I.P.S.A.V., CES, DACZM

Nouveautés médicales chez les petits mammifères de
compagnie
Dre Karine Béland, m.v., I.P.S.A.V.

ÉQUINS

Conférence sur la laminite (trime des sabots)
Dr Robert Bowker, D.M.V., Ph. D.

TECHNICIEN EN SANTÉ ANIMALE

Les différentes techniques de laboratoire utilisées en clinique
Dr Christian Bédard, m.v., DACVP

DÉONTOLOGIE

Les obligations et les devoirs du médecin vétérinaire, je suis
concerné!
Dre Pia Windish, m.v. et Mme Ingrid Provencher, TSAC

DENTISTERIE

- L'ergonomie et la sécurité au travail
 - Les soins dentaires à la maison et la nourriture dentaire
 - La dentisterie, bien plus que l'extraction des dents! Un aperçu des autres domaines : l'orthodontie, l'endodontie, la chirurgie orale et le traitement des fractures
- Dre Roseline Lorrain, m.v., DAVDC

Vendredi 25 octobre 2019
BANQUET SPECTACLE

au Pavillon La Coop
2740, avenue Beuparlant à Saint-Hyacinthe

Atteindre les étoiles...

Faites briller la profession vétérinaire!

18 h : apéro sur la terrasse intérieure

19 h : banquet

Portez vos habits *scintillants*
pour une soirée éclatante!

Spectacle dansant
avec le
Brian Harbec Band!

Cocktail, photomaton, jeux et
grand tirage d'un voyage!

SERVICE DE NAVETTE AMÉLIORÉ

entre le Centre de congrès
et le Pavillon La Coop!

cvq.omvq.qc.ca



VERS RONDS
ET LARVES*



VERS PLATS



VERS À CROCHET
ET LARVES*



Profender[®], le préféré des chats, mais pas celui des vers.

Simple à appliquer, Profender[®] traite les chats contre les vers plats, les vers ronds et les vers à crochet aux stades adultes et aux stades intestinaux en développement.

Choisissez Profender[®], le vermifuge sans souci.
Pour en savoir plus : animalhealth.bayer.ca

L'Ordre accueille les nouveaux médecins vétérinaires de la promotion 2019

Par Dr Éric Tremblay, m.v., coordonnateur du Service de l'admission

C'est au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe que s'est déroulée, le 17 mai dernier, la cérémonie annuelle de remise des permis d'exercice aux finissants en médecine vétérinaire.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec ainsi que toute la profession étaient très fiers d'accueillir un grand nombre de finissants de la cohorte 2014-2019 de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. Les familles et les amis des finissants étaient aussi sur place pour célébrer cet événement mémorable avec eux. Ces personnes ont pu partager la fierté de ces jeunes professionnels qui étaient appelés à tour de rôle par la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, Me Sarah Thibodeau, afin de recevoir leur permis d'exercice. Pour couronner ce moment solennel, les nouveaux médecins vétérinaires ont été invités à se lever pour prononcer l'affirmation d'allégeance à la profession. Cette déclaration est considérée comme un principe directeur de la déontologie vétérinaire au quotidien.

La Dre Caroline Kilsdonk, présidente de l'Ordre, a d'ailleurs souligné l'importance du contenu de l'affirmation d'allégeance et a insisté sur cet engagement bilatéral envers les animaux et le public. Elle a aussi rappelé aux finissants la valeur du jugement professionnel et la nécessité d'une pratique réflexive : « Certains défis, dilemmes et questionnements éthiques surviendront lors de votre parcours. Chaque question ne trouvera pas nécessairement de réponse évidente... c'est là que vous devrez exercer votre jugement professionnel. Il deviendra la pierre angulaire de vos actions », a-t-elle indiqué à ces jeunes médecins vétérinaires.

En terminant, le comité organisateur de la cérémonie de remise des permis tient à souligner la collaboration de la compagnie d'assurance La Personnelle, de la Banque Nationale, de la Banque TD du Canada et de la Cidrerie McKeown qui, par à leur appui, ont contribué à donner à cette rencontre un cachet exceptionnel. ♦



Dalia Aoudj
Florence Audet-Robin
Aurélien Balleydier
Élisabeth Beaulieu
Émilie Bédard
Nathan Bernier-Parker
Yasmine Besserour
Joëlle Blouin
Bradley Bohemen
Elyssa Boubliil
Raphaëlle Boudreau
Laurence Boulanger
Camille Brassard

Élisabeth Carrière
Guillaume Caza-Levert
Hiu Tung Vivian Chan
Marlène Clément
Gabrielle Coderre-Chabot
Martin Coutellier
Caroline Couturier
Hélène Déry
Catherine Dupuis-Bernier
Ariane Durocher
Marie-Christine Frenette
Valérie Gagnon
Ariane Gagnon-Francoeur

Alexandra Gariépy
Geneviève Gosselin
Dominique Grohman
Noémie Guilbert
Roxann Hart
Émilie Joyal
Marie-Pier Laforest
Kathy Lapointe
Odile Lapointe-Larente
Evelyne Lareau-Trudel
Marie-Claude Laurin
Audrey-Anne Lefrançois
Kim Meunier

Maude Paquet
Jérôme Pelletier
Camille Perreault-Pincince
Marie-Pier Proulx
Katia Rayes
Camille Savard
Audrey St-Amour
Claude Stanciu
Catherine Thibault
Véronique Thivierge
Monika Tomasino
Éric Tremblay-Bérubé
Émilie Turenne



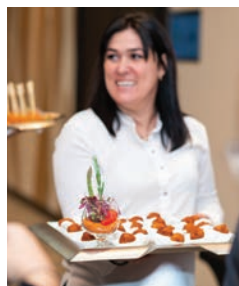
Dr Martin Coutellier est le gagnant du haut-parleur offert par la compagnie d'assurance La Personnelle lors de la cérémonie.



Affirmation d'allégeance

Au moment d'être admis au sein de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, j'affirme solennellement que je m'engage à remplir fidèlement les devoirs, les obligations et les responsabilités que m'imposent la loi, les règlements et les normes d'exercice régissant la profession de médecin vétérinaire.

J'affirme solennellement que je m'engage à poser tous mes actes professionnels au meilleur de mes connaissances et de mon jugement, à veiller à la santé et au bien-être des animaux et à éviter tout ce qui pourrait être dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de ma profession.



Le Colloque de formation continue à Rivière-du-Loup : un vif succès!

Par Naomie Langlois, agente de communication

Une centaine de médecins vétérinaires, TSA, conférenciers et exposants se sont réunis à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup, dans le cadre du 4^e Colloque de formation continue dans l'Est-du-Québec, le 11 mai dernier. L'événement est organisé conjointement avec la Société des médecins vétérinaires de l'Est-du-Québec (SMVEQ). Nous saluons d'ailleurs l'implication essentielle du Dr David Caron qui a permis d'établir une programmation complète et enrichissante. Lors de l'événement la présidente de l'Ordre, la Dre Caroline Kilsdonk, en a profité pour échanger avec les participants et pour leur adresser quelques mots : « C'est formidable de vous voir tous réunis ici aujourd'hui. Chaque occasion d'échanger avec des collègues d'autres régions et d'autres domaines de pratique est enrichissante pour chacun d'entre nous. Nos réalités diffèrent, mais la médecine vétérinaire continue de nous unir, comme elle l'a toujours fait. »

Les participants du domaine des petits animaux ont approfondi leurs connaissances en thériogénologie des chiens et des chats, grâce à la conférence de la Dre Angelika Stock qui avait élaboré sa présentation sous cinq thèmes. Le Dr Réjean Lefebvre a quant à lui discuté des anomalies du tractus génital chez la vache laitière et les médecins vétérinaires du domaine des grands animaux ont pu profiter d'un atelier pratique à la ferme. Un programme conçu pour les TSA était également offert. La conférence intitulée « Les obligations et les devoirs du médecin vétérinaire, je suis concerné! » présentée par la Dre Pia Windisch et Mme Ingrid Provencher du Bureau du syndic, a d'ailleurs été très appréciée par les 38 TSA inscrites.

Félicitations à Mme Virginie Bellavance, TSA, de la Clinique vétérinaire de l'Estuaire, qui a remporté son laissez-passer pour le CVQ 2019!



L'atelier pratique à la ferme avec le Dr Réjean Lefebvre.

DES ÉTUDIANTES EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE À LA DÉCOUVERTE DE RIVIÈRE-DU-LOUP!

Un groupe d'étudiantes de deuxième année en médecine vétérinaire a profité du colloque pour découvrir la région. L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec souhaite agir activement pour contrer la pénurie de médecins vétérinaires en région éloignée et cette initiative a été appréciée tant par les étudiantes que les participants. La présidente a d'ailleurs souligné la curiosité et l'ouverture des sept étudiantes présentes, lors du cocktail de clôture du colloque.

La présidente a d'ailleurs souligné la curiosité et l'ouverture des sept étudiantes présentes, lors du cocktail de clôture du colloque.

En plus d'une visite guidée des principales attractions de la ville et des villages voisins grâce à l'Office du tourisme de la région et au soutien de l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec (AMVPQ), les étudiantes ont assisté à une conférence du Centre local de développement (CLD) de la région de Rivière-du-Loup qui résumait l'aide offerte à ceux et celles qui souhaitent s'établir dans la région. Une visite de l'Hôpital vétérinaire de Rivière-du-Loup et la présence des médias ont rendu l'expérience encore plus dynamique!

Le colloque est toujours une belle occasion de réseautage. La présence d'étudiantes a contribué aux nombreux échanges sur la pratique vétérinaire en région éloignée. L'Ordre compte bien renouveler cette initiative l'an prochain, à Rimouski! ♦



Dre Caroline Kilsdonk et Dr David Caron, entourés des étudiantes de deuxième année de la FMV.

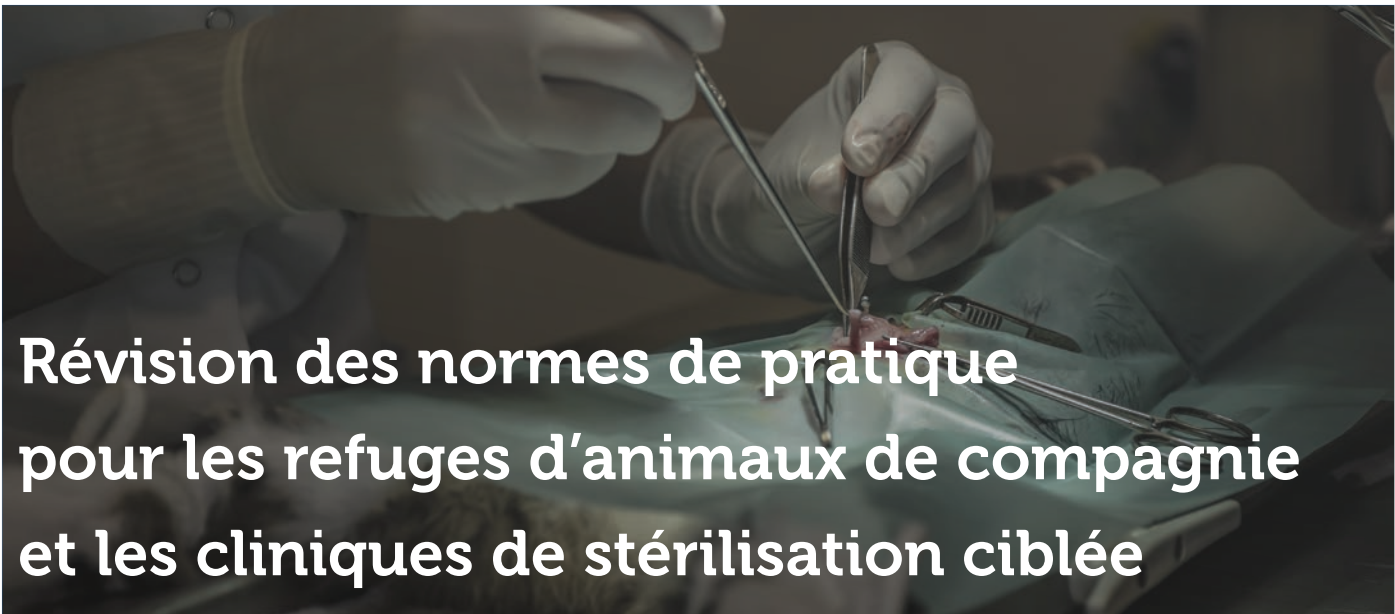


**Courez la chance
de gagner**

5000 \$
pour voyager

Si vous étudiez ou travaillez dans le domaine de la santé,
participez à notre concours à bnc.ca/concours-sante.

Aucun achat requis. Le «Concours santé 2019» s'adresse à toute personne travaillant ou étudiant dans le domaine de la santé et/ou dans les établissements offrant des services en santé, résidant au Canada et ayant atteint l'âge de la majorité dans son lieu de résidence au moment de sa participation au concours. Le concours débute le 6 mai 2019 et se termine le 30 août 2019. Tirage le 9 septembre 2019. Un prix est offert dans le cadre du concours. Ce prix est constitué d'un montant de 5 000 \$ remis sous forme de chèque. Sous réserve de répondre correctement à une question d'habileté mathématique. Règlement disponible au kiosque de la Banque Nationale ou au bnc.ca/concours-sante.



Révision des normes de pratique pour les refuges d'animaux de compagnie et les cliniques de stérilisation ciblée

Par le Service des communications

À l'automne dernier, l'Ordre a entrepris la révision de ses normes de pratique pour les refuges d'animaux de compagnie et les cliniques de stérilisation ciblée. Vous trouverez ci-après de l'information concernant cet exercice.

POURQUOI RÉVISER CES NORMES?

En 2015, le conseil d'administration de l'Ordre adoptait les Normes pour les refuges d'animaux de compagnie, des normes qui permettaient exceptionnellement à des organisations gérées par des non-vétérinaires d'offrir des services vétérinaires. Au départ, l'objectif était d'autoriser un nombre limité de ces organisations afin de combler un besoin en soins vétérinaires pour les animaux délaissés du Québec. Toutefois, devant la forte hausse de ces demandes et de celles réclamant des cliniques vétérinaires de stérilisation ciblée, l'Ordre est obligé de reconsidérer cette approche.

LA PROTECTION DU PUBLIC ET LE RÔLE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

Il est important de se rappeler que le mandat premier de l'Ordre est la protection du public. Il doit donc veiller à ce que les médecins vétérinaires respectent en tout temps et en tout lieu leurs obligations déontologiques et leurs normes de pratique. Vous êtes responsables de la délégation d'actes vétérinaires à des techniciens en santé animale, de la gestion de la pharmacie, des conditions et des lieux de pratique de la médecine vétérinaire. Vous devez donc pouvoir exercer en conservant votre indépendance professionnelle en ce qui a trait aux soins vétérinaires prodigués.

Or, le modèle actuel des refuges, avec une présence parfois limitée des médecins vétérinaires, réduit la possibilité que ceux-ci puissent assumer adéquatement ces responsabilités professionnelles. De plus, cette situation compromet les capacités d'intervention de l'Ordre qui y voit un risque de ne plus être en mesure de remplir son mandat de protection du public.

AUTORISATION DE NOUVEAUX LIEUX DE PRATIQUE VÉTÉRINAIRE EN REFUGE

Lorsqu'il a entamé son exercice de révision des normes de pratique pour les refuges d'animaux de compagnie et les cliniques de

stérilisation ciblée, l'Ordre a cessé d'autoriser de nouveaux lieux de pratique vétérinaire en refuge et des cliniques de stérilisation ciblée durant une courte période.

La délivrance d'autorisations pour l'ouverture de nouveaux établissements de services vétérinaires en refuge a repris. Les refuges autorisés devront toutefois s'engager à se soumettre aux nouvelles normes lorsqu'elles seront émises.

La délivrance d'autorisations pour l'ouverture de nouvelles cliniques vétérinaires de stérilisation ciblée permanentes demeure suspendue. L'Ordre souhaite s'assurer que la structure administrative de ces organisations et que les soins qui y sont prodigués le sont conformément aux lois et règlements applicables. Il souhaite également explorer différentes avenues pour permettre un accès aux soins amélioré pour des clientèles aux moyens financiers limités.

QU'EN EST-IL DES JOURNÉES DE STÉRILISATION CIBLÉE?

Il est tout de même permis de tenir des cliniques vétérinaires de stérilisation ciblée temporaires, c'est-à-dire des événements spéciaux ponctuels qui comportent, par exemple, un nombre d'animaux ciblés ou un horaire prédéterminé. Ces événements limités dans le temps permettent d'offrir un service important au public et aux populations démunies, dans l'attente d'une solution permanente.

LA SUITE DES TRAVAUX

Les travaux du groupe de réflexion se poursuivent. L'Ordre partage tout à fait vos préoccupations en ce qui a trait à la santé et au bien-être des animaux ainsi qu'à leur accès à des soins vétérinaires. La surpopulation d'animaux domestiques, les abandons et l'accès à des soins vétérinaires de base constituent des enjeux sociétaux complexes importants que l'Ordre souhaite contribuer à résoudre. C'est pourquoi cette révision des normes pour les refuges s'effectue dans les meilleurs délais. ♦

QUI VEUT AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE DES VÉTÉRINAIRES ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE?

Vétérinaires :
« BIEN SÛR! »

Animaux de
compagnie :
« NOUS, ON NE
SE PRÉOCCUPE PAS
VRAIMENT DE
LA PARTIE
VÉTÉRINAIRE. »



On s'en occupe.

Le bien-être des animaux de compagnie est toujours important cependant, on néglige souvent le bien-être général de la pratique. Grey Wolf Animal Health est une entreprise canadienne fondée par le D' Ian Sandler. Soutenue par la perspective d'un vétérinaire, notre mission est d'identifier et de commercialiser des produits, des solutions et des services qui répondent aux besoins moins bien desservis des vétérinaires, des animaux de compagnie et des cliniques partout au Canada.

Apprenez-en plus à greywolfah.com



Encadrement des chiens : agissons avant que les attaques canines ne surviennent

Par Patricia Noël, coordonnatrice du Service des communications

Le 15 mai dernier, le gouvernement du Québec présentait son nouveau règlement sur l'encadrement des chiens dangereux. L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a alors salué l'initiative du ministère de la Sécurité publique du Québec d'imposer un cadre réglementaire minimum aux municipalités pour la gestion des chiens dangereux, mais a réclamé des mesures additionnelles pour prévenir les attaques canines plutôt que d'attendre le signalement d'une morsure pour agir.

« La prévention est une partie importante de la solution. Plusieurs des facteurs qui peuvent augmenter les risques qu'un animal passe en mode agression sont liés au rapport humain-animal. Oui, il faut implanter des mesures strictes pour encadrer les chiens dangereux, mais il faut aussi agir de façon préventive sur la population et les propriétaires de chiens afin de minimiser les risques d'agressions », indiquait la Dre Caroline Kilsdonk, présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, en mai dernier.

Depuis les consultations publiques sur le projet de loi pour l'encadrement des chiens (projet de loi 128), en mars 2018, l'Ordre n'a pas été consulté par le gouvernement dans ce dossier. Rappelons qu'à ce moment, l'Ordre avait déposé un mémoire qui présentait des solutions préventives durables et efficaces pour renforcer la protection du public. Parmi les solutions proposées, l'instauration de mesures permettant un meilleur contrôle et une meilleure surveillance des élevages et de la vente de chiens est en cours. L'Ordre participe d'ailleurs au comité mis sur pied par le gouvernement qui vise cet important objectif.

Toutefois, deux autres demandes tardent à être mises en place :

- La création d'un registre national, et non municipal, des animaux de compagnie, et surtout;
- Le déploiement d'une vaste campagne de sensibilisation et d'éducation auprès du public.

L'Ordre a donc profité de la présentation de ce nouveau règlement pour inviter le gouvernement du Québec à adopter, dans les meilleurs délais, ces mesures préventives essentielles pour la sécurité du public et la diminution des attaques canines. Il faut agir avant que les morsures ne surviennent.

SIGNALEMENT ET SECRET PROFESSIONNEL

Un autre écueil à l'implantation de ce règlement est l'obligation de signalement de toute morsure par les médecins vétérinaires aux autorités municipales. « Les médecins vétérinaires sont au cœur de la relation humain-animal. Ils rencontrent des propriétaires de chiens tous les jours. Si leurs clients ne se sentent plus à l'aise de parler des problèmes de comportement de leur animal avec eux par peur d'être signalés, il ne sera plus possible d'agir de façon préventive pour éviter les morsures. Le secret et le jugement professionnels sont des principes fondamentaux de notre système professionnel qu'on ne peut remettre en cause », a renchéri la Dre Kilsdonk. L'Ordre a donc demandé au gouvernement que le type de morsures qui doivent être signalées par les médecins vétérinaires soit davantage précisé dans le règlement.

Une analyse exhaustive du règlement a été réalisée au cours du mois de juin dernier et l'Ordre a émis ses commentaires détaillés. Pour obtenir davantage de détails concernant les recommandations de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec à propos de l'encadrement des chiens dangereux, vous pouvez consulter le mémoire déposé à la Commission des institutions dans le cadre de ces consultations publiques sur le projet de loi 128, en mars 2018, en visitant le site Web de l'Ordre au www.omvq.qc.ca, sous l'onglet Publications. ◆

ENGAGEZ LA CONVERSATION. POUR STIMULER SON MÉTABOLISME.

Avez la conversation sur le métabolisme — reconnu pour ralentir naturellement au fil du temps — quand vous parlez de la gestion du poids de l'animal, et il sera plus facile pour les parents des animaux de s'engager à réussir à faire perdre du poids à leur animal.

- 1 Hill's^{MD} Prescription Diet^{MD} Metabolic est la seule nutrition éprouvée cliniquement pour activer le métabolisme¹
- 2 Aide à contrôler le quémardage chez 9 chiens sur 10²
- 3 96 % des chiens ont perdu du poids en deux mois à la maison³

UNE PERTE DE POIDS ÉPROUVÉE DONT VOUS POUVEZ TOUS VOUS RÉJOUIR.

Offerte dans une gamme complète de nourriture sèche savoureuse, de ragoûts délicieux et de gâteries

Pour de meilleurs résultats, servez Metabolic selon les instructions du guide d'alimentation.

¹Données de Hill's au dossier. Basé sur les produits thérapeutiques courants sur le marché.

²Données au dossier, Hill's Pet Nutrition, Inc.

³Étude d'alimentation sous la supervision d'un vétérinaire avec 351 animaux appartenant à un client;

314 animaux ont terminé l'étude après 67 jours. Données au dossier, Hill's Pet Nutrition, Inc.

© 2019 Aliments pour animaux domestiques Hill's Canada, Inc. ^{MD}/^{MC} Marques de commerce propriété de Hill's Pet Nutrition, Inc.

Le choix n° 1
des vétérinaires





Deux cas similaires, mais pourtant bien différents...

Par Dre Pia Windisch, m.v., syndique adjointe

De retour, la « chronique déontologique » vous présente deux situations en apparence similaires, mais pourtant bien différentes! Il pourrait s'agir de deux plaintes fictives pour lesquelles le Bureau du syndic serait appelé à enquêter afin de s'assurer du respect, par les membres de l'Ordre impliqués, du Code de déontologie des médecins vétérinaires ainsi que des lois et règlements s'y rapportant.

Ces situations démontrent comment le contexte et certains détails des faits sont essentiels à l'analyse du Bureau du syndic. Pour deux situations similaires, un même article réglementaire est considéré, mais les conclusions peuvent être différentes, puisque l'enquête permet de prendre en considération des éléments indispensables à la compréhension des faits.

Les deux cas présentés soulèvent entre autres la question de disponibilité et de diligence raisonnables du médecin vétérinaire, et donc l'article 11 du Code de déontologie des médecins vétérinaires : « Le médecin vétérinaire doit respecter les heures de service qu'il annonce au public et faire preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnables, notamment après qu'il ait administré ou prescrit un traitement ou un médicament. »

Le médecin vétérinaire disponible et diligent est là pour ses clients et ses patients. Il fait preuve de prévoyance, d'efficacité et il met en place les conditions afin d'être en mesure d'intervenir au moment approprié, dans le délai requis, avec toute l'attention que demande l'état de santé de l'animal. Du point de vue déontologique, la disponibilité et la diligence s'inscrivent dans un contexte de « raisonabilité ». Ce critère est respecté s'il est possible de conclure qu'un autre médecin vétérinaire, placé dans des circonstances similaires, aurait agi de la même façon.

Premier cas fictif :

Une cliente reproche au Dr X de n'avoir pas été disponible pour réévaluer son animal qui présentait des complications à la suite d'un détartrage qu'il avait effectué. Elle le blâme d'avoir eu à faire une heure de route avec son chat souffrant pour se rendre dans un autre établissement.

CE QUE L'ENQUÊTE RÉVÈLE :

Mme B a fait détartrer son chat Lego à la Clinique vétérinaire du Dr X. Mme B est une cliente de longue date et possède plusieurs animaux. Tout semblait s'être bien passé lors de la procédure sous anesthésie et elle est venue chercher son chat en fin de journée. Le lendemain, à son retour du travail, elle constate que Lego n'a pas mangé et que sa respiration est plus rapide que d'habitude. Mme B téléphone à la clinique et demande à parler au Dr X. La technicienne lui dit qu'il est en consultation, qu'il pourra la rappeler et elle s'informe de l'état de Lego. Mme B lui transmet ses inquiétudes. À la lumière de ces informations, la technicienne lui conseille alors vivement de venir rapidement pour une réévaluation. Mme B lui mentionne qu'elle va parler à son conjoint avant de venir. Elle rappelle tout juste à la fermeture pour annoncer sa venue, mais elle tombe sur le répondeur et un message lui indique de se rendre dans un autre établissement si son animal nécessite des soins d'urgence. Mme B prend alors la route et arrive au bout d'une heure au centre d'urgence avec son animal. Ce dernier est décédé en chemin et les mesures de réanimation sont sans succès.

DISCUSSION :

Si une demande d'enquête était présentée au Bureau du syndic, le syndic chargé de l'enquête demanderait au Dr X de lui transmettre le dossier médical de Lego ainsi que sa version des faits. Le syndic se chargerait d'interroger au besoin les témoins. Il tiendrait compte de tous ces éléments dans son analyse du dossier. Dans ce cas, une communication notée au dossier au moment des faits par exemple, et certaines précisions fournies par la technicienne pourraient apporter un éclairage important.

**Deuxième cas fictif :**

Un client reproche au Dr Y de n'avoir pas été disponible pour réévaluer l'état de son animal qui lui semblait présenter des complications à la suite d'une consultation. Il le blâme d'avoir eu à faire une heure de route avec son chien souffrant pour se rendre dans un autre établissement.

CE QUE L'ENQUÊTE RÉVÈLE :

En cette chaude soirée estivale, le Dr Y est sur le point de terminer sa journée de travail quand M. G arrive sans rendez-vous à la clinique car son chien Bill, un boxer, boite du membre postérieur droit depuis ce soir, après être allé jouer au parc canin. Bill a couru pendant plus d'une heure avec d'autres chiens quand il a crié soudainement et est revenu sur trois pattes. Il halète et semble très souffrant selon M. G. Le Dr Y examine l'animal 30 minutes avant la fermeture. Il suspecte une rupture du ligament croisé à la suite de son examen et de la prise de radiographies du membre. Il explique à son client que l'état de Bill nécessitera une éventuelle évaluation par un spécialiste en chirurgie. Il administre une injection d'analgésie et prescrit du repos et des anti-inflammatoires per os. Tout au long de sa visite à la clinique, M. G trouve que l'état de Bill semble se détériorer sous ses yeux. Il halète sans cesse et demeure couché dans la salle. M. G indique au Dr Y que l'état de son chien l'inquiète davantage et qu'il aimerait que le Dr Y le réévalue. Bien que le Dr Y constate que la respiration de Bill paraît laborieuse à présent, il ne prend pas le temps d'examiner à nouveau le boxer. Il indique à M. G qu'il doit fermer la clinique et qu'il ne juge pas nécessaire d'en faire plus pour le moment.

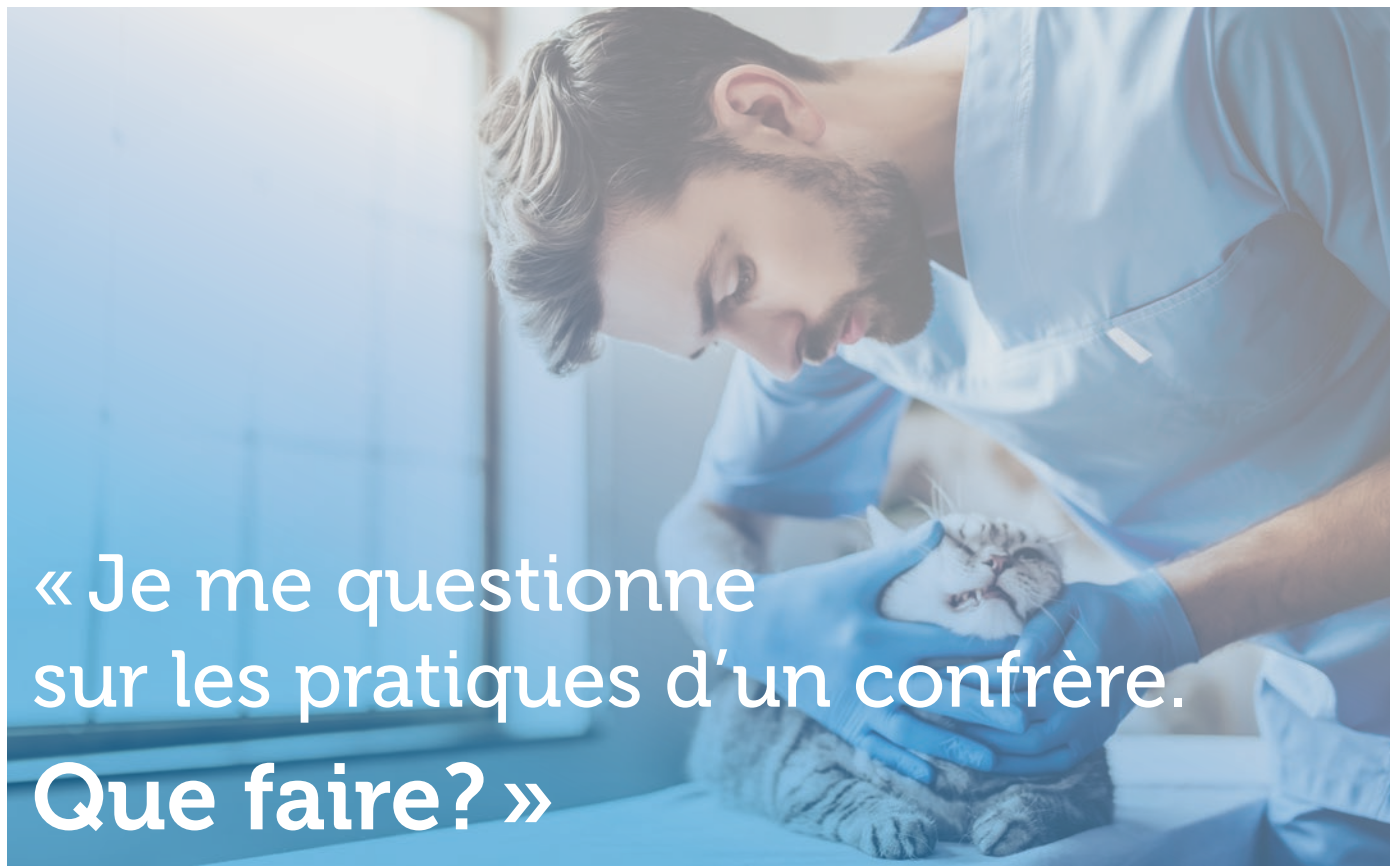
M. G transporte Bill dans ses bras jusqu'à sa voiture et décide de se rendre sur-le-champ au centre de référence, où l'état de l'animal est jugé critique à son arrivée. Un coup de chaleur est suspecté et il décède quelques minutes plus tard d'un arrêt cardiorespiratoire.

DISCUSSION :

Dans ce cas-ci, le même article indiqué en introduction est d'abord à considérer afin d'évaluer le reproche du plaignant.

Bien que le Dr Y ait fait preuve de disponibilité pour examiner en urgence le patient arrivé sans rendez-vous et bien qu'il ait recommandé l'éventuelle référence en chirurgie pour le bien de son patient, l'ensemble des éléments obtenus en cours d'enquête pourrait amener le syndic à conclure différemment que dans le premier cas...

Le syndic ne peut en aucun cas présumer des réponses ou explications d'un médecin vétérinaire visé par une demande d'enquête. Dans un différend opposant le médecin vétérinaire et un client, chaque partie fournit tous les éléments qu'elle juge pertinents à la compréhension des faits afin d'éclairer une tierce partie, comme le syndic, dans sa prise de décision. ♦



« Je me questionne sur les pratiques d'un confrère. Que faire? »

Par Dre Danielle Beaulieu, m.v., I.P.S.A.V., syndique par intérim

Il s'agit en effet d'une situation inconfortable qui peut vous prendre au dépourvu : un client se présente après avoir consulté un autre médecin vétérinaire et il vous demande une seconde opinion. Malheureusement, la lecture du dossier de votre confrère, associée aux informations que le client vous fournit, vous amène à avoir des doutes, soit sur la compétence de ce collègue, soit sur ses pratiques professionnelles. Que faire?

LA COMMUNICATION : UN BON POINT DE DÉPART

Le Code de déontologie des médecins vétérinaires est un excellent outil de référence, qui comporte de nombreux articles pouvant s'appliquer à cette situation et qui peut vous guider sur l'attitude à adopter. Mentionnons notamment :

3. Dans l'exercice de sa profession, le médecin vétérinaire doit agir envers toute personne avec courtoisie, dignité, modération et objectivité.

9. Le médecin vétérinaire doit s'acquitter de ses devoirs professionnels avec intégrité; à cette fin, il doit notamment :

2° chercher à avoir une connaissance complète des faits avant de donner un avis, un service ou un conseil et exposer à son client d'une façon complète et objective la nature et la portée du problème qui découle des faits portés à sa connaissance;

35. Le médecin vétérinaire ne peut utiliser de procédés publicitaires susceptibles de dénigrer ou dévaloriser un autre médecin vétérinaire, ou d'inférer une supériorité de ses propres services à l'égard de ceux prodigués par d'autres médecins vétérinaires.

47. Le médecin vétérinaire ne doit pas surprendre la bonne foi d'un autre médecin vétérinaire, d'un membre du Conseil d'administration, du syndic, d'un syndic adjoint, d'un syndic correspondant ou d'un enquêteur, d'un inspecteur, du secrétaire ou d'un membre du comité d'inspection professionnelle, ni se rendre coupable envers l'un d'eux d'abus de confiance ou de procédés déloyaux.

En résumé, le Code de déontologie nous indique qu'en tant que médecin vétérinaire, vous avez bien sûr le devoir déontologique d'informer votre client de la nature et de la portée du problème, mais vous devez le faire avec modération, sans dénigrer votre collègue et surtout en vous abstenant de porter un jugement sans vous être assuré de détenir toutes les informations pertinentes.

Ce dernier point mérite d'être souligné. En effet, rien ne vous empêche, avec l'autorisation du client, de communiquer directement avec le médecin vétérinaire concerné. Cette approche pourra vous permettre de clarifier la situation, d'obtenir des informations plus complètes et de dissiper tout malentendu. Qui sait? Votre collègue aura peut-être des explications tout à fait satisfaisantes à vous fournir, qui seront à même de vous rassurer...

Un simple appel téléphonique, selon la situation, pourrait constituer une première étape permettant de régler rapidement de nombreuses situations.

OBLIGATION DE SIGNALER

Votre client vous a autorisé à contacter votre collègue mais, malheureusement, votre conversation ne vous a pas rassuré, bien au contraire. Que faire maintenant?

Consultons à nouveau le Code de déontologie des médecins vétérinaires :

Les articles précédemment cités s'appliquent toujours, mais il y a également :

45. *En outre des actes dérogatoires mentionnés aux articles 57, 58, 58.1, 59.1 et ceux qui peuvent être déterminés en application du deuxième alinéa de l'article 152 du Code des professions (chapitre C-26), est dérogatoire à la dignité de la profession le fait pour un médecin vétérinaire :*

11° de ne pas signaler à l'Ordre qu'il a des raisons de croire qu'un médecin vétérinaire est incompetent ou qu'un médecin vétérinaire ou une société au sein de laquelle exercent des médecins vétérinaires contrevient au Code des professions, à la Loi sur les médecins vétérinaires (chapitre M-8) ou à un règlement pris en application de ce code ou de cette Loi.

Donc, en agissant toujours, comme nous l'avons mentionné précédemment, avec courtoisie, dignité, modération et objectivité, et sans dénigrer votre collègue, vous avez le devoir déontologique d'informer le client sur ses recours et, pour ce faire, vous pouvez le référer au site Internet de l'Ordre : www.omvq.qc.ca, onglet Protection du public.

Un simple appel téléphonique, selon la situation, pourrait constituer une première étape permettant de régler rapidement de nombreuses situations.

Mais vous pouvez également, afin de répondre à votre propre obligation déontologique, et en utilisant le même formulaire, faire une demande d'enquête au Bureau du syndic. Le mandat du Bureau du syndic est de faire enquête lorsqu'il reçoit des informations selon lesquelles un membre aurait contrevenu aux lois ou aux règlements qui encadrent l'exercice de la profession.

QUOI FOURNIR?

Il est d'une importance primordiale de fournir le maximum d'informations au Bureau du syndic. En effet, ce dernier ne peut pas faire enquête sur des oui-dire. Il ne peut pas non plus aller « à la pêche aux informations » en faisant des demandes aléatoires à un médecin vétérinaire. Le Bureau du syndic doit s'appuyer sur des éléments concrets, ce qui pourrait inclure, notamment :

- votre version des faits,
- les coordonnées du ou des clients,
- le dossier médical dont vous avez obtenu copie,
- votre dossier médical, les radiographies, les résultats d'analyse, les photographies, etc.,
- la copie d'une publicité,
- tout autre document que vous jugerez pertinent.

Il est toujours utile de préciser si le client est avisé de votre démarche et s'il est d'accord pour coopérer à la démarche d'enquête.

ET ENSUITE?

Au cours de l'enquête, que vous soyez le plaignant ou que vous soyez considéré comme un témoin, vous devez collaborer avec le Bureau du syndic en fournissant les informations qu'il demande. Toujours selon le Code de déontologie des médecins vétérinaires :

46. *Le médecin vétérinaire doit répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du secrétaire de l'Ordre, du syndic, d'un syndic adjoint, d'un syndic correspondant ou d'un enquêteur, d'un inspecteur, du secrétaire ou d'un membre du comité d'inspection professionnelle dans l'exercice des fonctions qui leur sont dévolues par la loi ou les règlements.*

Si, au terme de son enquête, le syndic conclut que le médecin vétérinaire a posé des actes dérogatoires aux lois et règlements régissant la médecine vétérinaire, et qu'il détient suffisamment d'éléments de preuve, il pourrait décider de déposer une plainte disciplinaire. Vous pourriez alors être appelé à témoigner devant le conseil de discipline, en tant que témoin.

De plus, si le syndic a des raisons de mettre en doute les compétences du professionnel, il pourra aussi, en vertu de l'article 122.1 du Code des professions, communiquer ces informations au comité d'inspection professionnelle afin qu'il en tienne compte dans ses démarches auprès de ce membre.

EN CONCLUSION

Il est de la responsabilité de chacun des membres de l'Ordre de veiller à offrir une belle image de la profession et de contribuer à la qualité des services vétérinaires au Québec. La communication entre médecins vétérinaires est souvent la première approche à considérer afin non seulement de clarifier tout possible malentendu, mais aussi, lorsque la situation s'y prête, d'offrir aide et soutien, par exemple dans les cas plus complexes. Toutefois, lorsque vous êtes confronté à un problème mettant en jeu la protection du public, il est de votre devoir de le signaler au Bureau du syndic et de le faire en fournissant tous les éléments nécessaires à la tenue d'une enquête. ♦



Les actes délégués : petit rappel pratique

Le Règlement sur les actes qui, parmi ceux constituant l'exercice de la médecine vétérinaire, peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires précise les actes que les médecins vétérinaires peuvent déléguer, et identifie les personnes qui sont autorisées à poser ces actes ainsi que les conditions dans lesquelles ces actes doivent être posés. Voici un petit rappel pratique.

LES ACTES POUVANT ÊTRE DÉLÉGUÉS PAR LES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

Ainsi, conformément au règlement en vigueur, les actes qui peuvent être délégués par un médecin vétérinaire sous supervision de ce dernier sont :

- Faire des prélèvements;
- Recueillir des données physiologiques;
- Traiter des affections médicales vétérinaires en faisant usage de procédés mécaniques, physiques, chimiques, biologiques ou radiothérapiques.

LES PERSONNES AUTORISÉES OU HABILITÉES À POSER LES ACTES DÉLÉGUÉS

Les seules personnes à qui le médecin vétérinaire peut déléguer les actes mentionnés plus haut, et qui sont autorisées ou habilitées à les poser en vertu du règlement, sont :

1. **Le technicien en santé animale** titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques de santé animale délivré par un collège du Québec, par un établissement d'enseignement canadien inscrit au règlement ou par un établissement d'enseignement situé aux États-Unis;
2. **L'étudiant en médecine vétérinaire** de l'une des cinq facultés canadiennes qui a terminé avec succès sa première année d'études;
3. **Le candidat à l'exercice de la profession** qui remplit les conditions suivantes :
 - a) a reçu une équivalence de diplôme ou de formation par le conseil d'administration de l'Ordre,
 - b) a présenté au conseil d'administration de l'Ordre une demande de délivrance de permis et est en attente de cette délivrance de permis;
4. La personne qui, pendant les cinq années **précédant le 6 septembre 2007, a travaillé sans interruption en milieu clinique** sous la supervision d'un médecin vétérinaire (clause de droits acquis).

Il est donc interdit pour un médecin vétérinaire de déléguer les actes nommés précédemment à des personnes ne détenant pas de diplôme d'études collégiales en techniques de santé animale, à du personnel administratif, à des médecins vétérinaires formés à l'étranger, n'ayant pas de permis de pratique au Québec et n'étant pas candidats à l'exercice au Québec, etc.

Il est important de se rappeler que seules les personnes autorisées ou habilitées en vertu du règlement sont autorisées à poser les actes pouvant être délégués par le médecin vétérinaire.

Le médecin vétérinaire a l'obligation déontologique de s'assurer que chacun des techniciens en santé animale à qui il délègue des actes détient bien un diplôme d'études collégiales en techniques de santé animale, ou que la personne mandatée est habilitée en vertu du Règlement. Le médecin vétérinaire qui embauche un technicien en santé animale devrait exiger de voir son diplôme. De plus, il doit s'assurer que le technicien détient bien les compétences requises.

LES CONDITIONS D'AUTORISATION

Le médecin vétérinaire doit savoir qu'il est en tout temps responsable des actes qu'il autorise. Il est pleinement responsable des actes qui sont posés par la personne à qui il a délégué des actes. De plus, la personne habilitée doit agir sous la supervision du médecin vétérinaire responsable et ce dernier doit être disponible en tout temps lors d'une intervention, et ce, dans un court délai. De plus, la personne autorisée doit agir conformément aux directives ou, selon le cas, à la prescription du médecin vétérinaire.

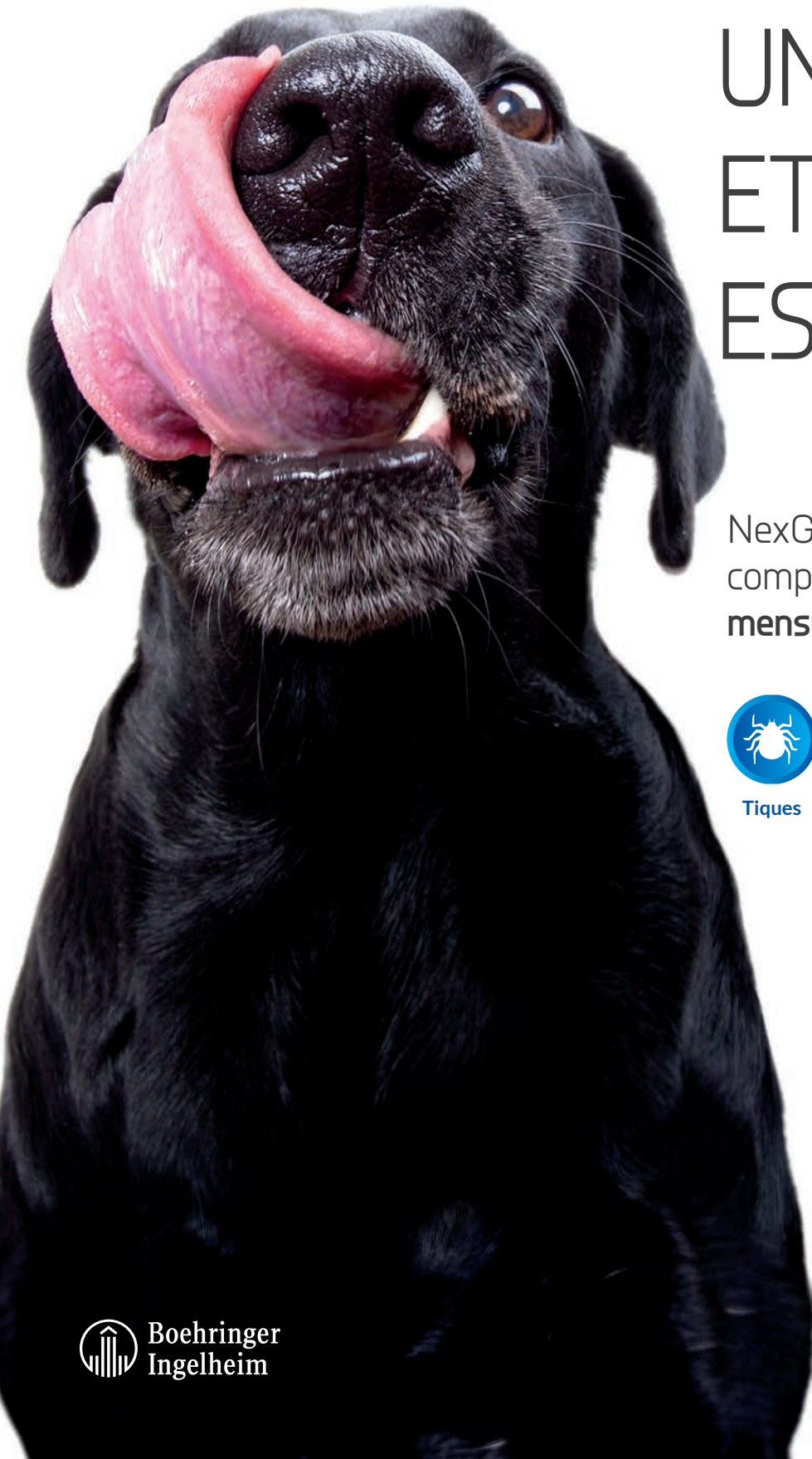
Le médecin vétérinaire est pleinement et entièrement responsable des actes qui sont posés par la personne habilitée à qui il délègue des actes, et il a la responsabilité de s'assurer que cette personne est compétente.

La délégation d'actes n'est toutefois pas une obligation pour le médecin vétérinaire, mais une décision. Ce dernier a le libre choix de déléguer. Dans tous les cas, il conserve l'obligation d'établir une relation médecin vétérinaire-client-patient.

LES ACTES EXCLUSIFS AU MÉDECIN VÉTÉRINAIRE ET CEUX POUVANT ÊTRE DÉLÉGUÉS

| Exemples d'actes pouvant être délégués à une personne autorisée et habilitée en vertu du Règlement sous supervision vétérinaire | Exemples d'actes ne pouvant pas être délégués |
|---|---|
| Enregistrement des paramètres vitaux | Consultation et évaluation de l'état de santé de l'animal |
| Administration de vaccins | Examen pathologique |
| Injection intraveineuse | Établissement d'un diagnostic |
| Pose de cathéter intraveineux | Intervention chirurgicale |
| Prélèvement sanguin | Onyxiectomie |
| Technique de laboratoire | Ordonnance de médicaments |
| Prise de radiographie | Castration |
| Bandage et orthèse | Extraction dentaire |
| Pose d'implants et puces électroniques et médicamenteux | Établissement d'un plan de traitement |
| Détartrage, polissage, râpage de dents | Interprétation de tests de laboratoire |

Conformément à l'article 3 du règlement, le médecin vétérinaire est responsable du technicien en santé animale qui agit sous sa supervision. Il doit donc s'assurer en tout temps de la compétence du technicien et du respect par ce dernier du Règlement, et ce, conformément aux articles 1.1 et 9 de son code de déontologie. ♦



UN COMPRIMÉ ET LE TOUR EST JOUÉ™

NexGard SPECTRA^{MC} est le premier comprimé tendre à croquer à **prise mensuelle** qui protège contre...



Tiques



Puces



Vers
intestinaux



Vers du
cœur

NexGard SPECTRA^{MC}

Nouvel outil diagnostique



Déceler la résistance d'un parasite aux médicaments

Par Naomie Langlois, agente de communication

Entrevue avec le Dr Christopher Fernandez-Prada, m.v., professeur adjoint, Département de pathologie et microbiologie, Faculté de médecine vétérinaire (FMV), UdeM

Le Dr Fernandez-Prada a commencé ses recherches sur la leishmaniose en Espagne il y a 10 ans. Depuis son arrivée à la FMV, son équipe et lui travaillent sur de nombreux projets pour la santé humaine et animale. Ensemble, ils poursuivent son travail en quête de meilleurs outils diagnostiques et de traitement contre la leishmaniose. Cette maladie est causée par un parasite du genre *Leishmania* qui est transmis par des phlébotomes, aussi appelés « mouches des sables », pendant leur repas sanguin. Seules les femelles se nourrissent de sang. Les mâles, quant à eux, se nourrissent de la sève des arbres.

EXPLIQUEZ D'OÙ VIENT LA LEISHMANIOSE ET POURQUOI FAUT-IL LA SURVEILLER?

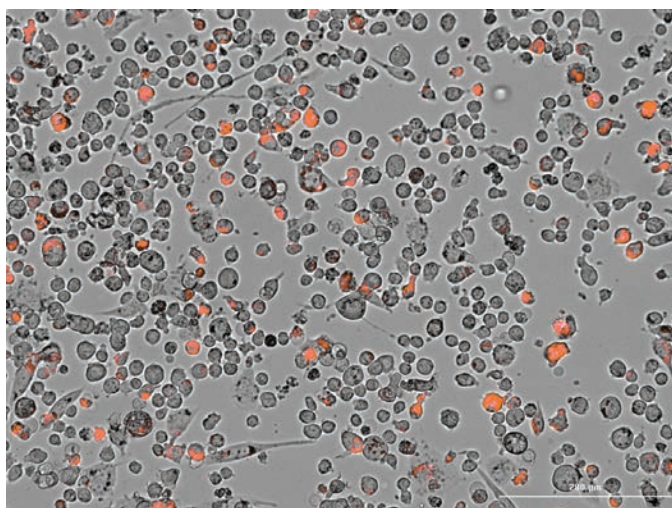
C'est une maladie due à un parasite protozoaire que l'on retrouve surtout dans les régions tropicales et subtropicales. On le trouve très fréquemment en Europe dans le bassin méditerranéen, en Afrique, en Asie, en Amérique du Sud et, dernièrement, même aux États-Unis. En raison du réchauffement climatique, l'aire de répartition du vecteur, le phlébotome, tend à se modifier, ce qui rend susceptibles certaines populations qui ne l'étaient pas auparavant. Récemment, il y a eu des cas dans les pays les plus nordiques, soit en Finlande et en Norvège.

Au Québec, il n'y a pas encore eu de cas autochtones, mais plusieurs chiens qui revenaient de voyage avec leurs maîtres ont été diagnostiqués avec le parasite à Montréal. Depuis 2006, il y a eu d'autres cas ailleurs au Canada. L'objectif n'est pas d'être alarmiste, mais plutôt de prendre conscience qu'avec la mondialisation et les changements climatiques, certaines maladies, dont la leishmaniose, doivent être prises en considération lors de l'approche clinique, et ce, même au Québec. Certes, les cas sont rares en ce moment, mais ceux-ci deviendront probablement plus fréquents dans un futur proche, étant donné les récents cas signalés aux États-Unis.

COMMENT LA LEISHMANIOSE PEUT-ELLE ÊTRE TRANSMISE?

Le chien, et parfois aussi le lapin, constitue un important réservoir de cette maladie. En fait, une fois infecté, l'animal ne peut se débarrasser

du protozoaire. Le parasite va alors compléter son cycle de vie dans le sang de l'animal afin de devenir infectieux. Lorsque la mouche des sables prendra son repas de sang sur cet animal, elle ingèrera les protozoaires prêts à infecter, à la prochaine piqûre, leur nouvel hôte : un autre chien ou bien un humain. Ensuite, ce nouvel hôte jouera à son tour le rôle de réservoir. Dès lors, la propagation de la maladie peut prendre une allure épidémique.



Macrophages infectés par des *Leishmania infantum* (leishmaniose viscérale) marquées avec une protéine rouge.

Une fois infecté, sans la piqûre du phlébotome, le chien ne peut pas transmettre le parasite à son maître, sauf dans de rares cas, où le sang d'un chien blessé entrerait en contact avec le sang de son maître. La transmission est essentiellement vectorielle. Ce qui est inquiétant, c'est qu'une recherche réalisée par des collègues au Brésil a démontré

que les tiques pourraient aussi être vectrices de cette maladie. Je m'intéresse donc aussi au rôle des tiques qui existent au Québec dans la transmission de la maladie. Il pourrait y avoir, à long terme, une propagation de la leishmaniose par d'autres insectes. Toutefois, il n'y a pas encore d'études sur ce mode de transmission au Québec.

La leishmaniose doit être prise en considération lors de l'approche clinique, et ce, même au Québec.

QUELS SONT LES AUTRES FACTEURS QUI POURRAIENT FAVORISER UNE PROPAGATION?

Présentement, le Canada importe un grand nombre d'animaux en provenance d'autres pays. Au Québec, on voit de plus en plus de propriétaires qui adoptent des animaux, particulièrement des chiens, provenant d'autres pays. C'est le cas du Maroc, où la maladie y est endémique. L'importation d'animaux pure race peut aussi être un facteur de propagation dans un chenil, car la transmission du protozoaire peut aussi être verticale. Je pense notamment aux foxhounds qui viennent des États-Unis (New York, Connecticut, Michigan, etc.). Aux États-Unis, au début des années 2000, il y a eu une problématique relativement aux transfusions de sang infecté à des chiens.

Lorsque l'on emmène des animaux domestiques d'un autre pays au Québec, il y a certains risques, car il n'y a pas d'obligation de tester l'animal pour ce parasite. Il y a un manque de surveillance. Par exemple, si vous arrivez d'un voyage en France avec votre animal, il y aura des vérifications pour la rage et d'autres infections, mais jamais il n'y aura de vérifications pour la leishmaniose. Les animaux peuvent arriver ici avec une maladie que les vétérinaires n'ont jamais vue et les outils diagnostiques ne sont pas éprouvés.

QUELS SERAIENT LES SYMPTÔMES?

Il y a deux sortes de symptômes. Il peut y avoir des lésions cutanées. Le parasite entre sous la peau et provoque une inflammation. Les cellules immunitaires seront alors sollicitées et le parasite se cache à l'intérieur de celles-ci. Le système immunitaire n'est donc pas capable de les combattre. L'animal va développer des ulcères cutanés, qui peuvent saigner, de l'alopecie (une perte de poils) et une forte desquamation. Les lésions se font là où la mouche des sables a piqué l'animal, parce qu'habituellement, le parasite reste en périphérie.

Dans des cas plus sévères, il y a une migration du parasite vers les organes, plus particulièrement le foie et la rate, les muqueuses des voies respiratoires supérieures provoquant une destruction des tissus de l'animal.

Les symptômes sont les mêmes chez l'humain. C'est une maladie dangereuse qui peut causer la mort si elle n'est pas traitée. Il y a environ 65 000 décès annuellement dans le monde et environ 1 000 000 de nouveaux cas chaque année. Il y a beaucoup de campagnes de prévention dans les pays concernés, mais ce n'est pas suffisant.

EST-CE QU'IL Y A DES TRAITEMENTS POSSIBLES?

Il y a quelques traitements, mais malheureusement, nous utilisons les deux mêmes molécules depuis la Deuxième Guerre mondiale, ce qui a provoqué une résistance aux médicaments. Dans différents pays, nous utilisons la même molécule chez les animaux et une souche

résistante du parasite développée sur l'animal peut alors être transmise à l'humain. Une fois à l'hôpital, quand c'est possible, n'oublions pas que cette maladie est présente dans des pays très pauvres où les traitements ne sont pas facilement accessibles et dont le coût très élevé, les succès au traitement demeure limité.

Au Canada, il y a eu des cas de soldats qui sont revenus d'Afghanistan et qui étaient porteurs du parasite. Les traitements sont très lourds, la personne peut rester jusqu'à 20 jours en traitement sous perfusion. Normalement, s'il s'agit seulement de lésions cutanées; le traitement pour l'humain est efficace. Toutefois, il est possible que le malade nécessite des greffes de peau, selon les blessures et leur localisation. La leishmaniose a aussi la particularité d'être latente. Si le parasite s'est répandu ou caché, la leishmaniose peut être réactivée plusieurs années plus tard, advenant une maladie comme le cancer où le système immunitaire serait très affaibli.

Les solutions pour un éleveur ou un propriétaire de chien varient selon la situation. Si l'animal est dans une zone endémique, comme en France ou en Espagne, le vétérinaire peut recommander l'euthanasie. Les traitements peuvent être très coûteux (environ 6 000 \$ US/année) et ne garantissent pas la guérison de l'animal. Il y a beaucoup de récurrences, car le parasite peut se cacher dans la moelle osseuse. Si l'animal paraît en santé et si le traitement initial fonctionne bien, il y a certains cas où la maladie peut être gérée, mais l'animal nécessite un suivi vétérinaire rigoureux tout au long de sa vie.



Microscopie électronique de transmission des exosomes libérés par *Leishmania infantum*.

EN QUOI CONSISTE VOTRE RECHERCHE?

C'est une étude coréalisée avec Martin Olivier, immunologiste à l'Université McGill. Une collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui s'intéresse beaucoup à nos travaux, a été établie, car il n'y a pas de méthode de diagnostic efficace pour les humains. L'OMS fournit le matériel d'analyse qui est étudié dans nos laboratoires. Nous travaillons avec des souches zoonotiques de leishmaniose qui proviennent de partout dans le monde. Au départ, nous cherchions à comprendre le fonctionnement du parasite, comment il cause la maladie, voir ses facteurs de virulence, etc. L'équipe se concentre maintenant sur les mécanismes de résistance du parasite aux médicaments et à la découverte de nouvelles molécules ciblant les parasites résistants. L'objectif est de rendre une molécule et un nouveau test diagnostique disponible sur le marché afin de traiter la leishmaniose.

POUR Y PARVENIR, VOUS AVEZ DONC DÉVELOPPÉ UNE NOUVELLE TECHNOLOGIE?

Depuis une dizaine d'années, la découverte des exosomes dans le milieu scientifique permet de grandes avancées, notamment pour diagnostiquer différents types de cancer.

L'équipe se demandait si les exosomes émis par le parasite permettaient de diagnostiquer la leishmaniose grâce aux informations (marqueurs) présentes à l'intérieur de ces vésicules. Nous voulions aussi déterminer, grâce à ces marqueurs, ce à quoi le parasite est résistant. En laboratoire, le premier défi consiste à isoler les exosomes. Le plus difficile est, ensuite, d'analyser les exosomes et d'identifier les bons marqueurs. Les études préliminaires ont permis de trouver de bons marqueurs protéiques en surface qui reflétaient exactement l'état de résistance du parasite.

Présentement, pour obtenir un diagnostic, il faut effectuer une biopsie, faire une culture durant quelques semaines, cultiver des parasites, extraire l'ADN génomique, séquencer le tout et trouver les facteurs de résistance. Ce processus prend un ou deux mois. Tandis qu'avec les exosomes, il est possible d'effectuer un test de fluorescence avec les marqueurs et d'obtenir des résultats en 24 heures. Nous souhaitons que chaque clinique ou hôpital vétérinaire puisse effectuer, en un seul test, le diagnostic rapidement à partir d'une goutte de sang et déceler la résistance de ce parasite. En identifiant la résistance, le vétérinaire saura quel traitement administrer.

EST-CE QUE CETTE TECHNOLOGIE EST TRANSPOSABLE AILLEURS?

Ce qui est intéressant, c'est que cette méthode diagnostique novatrice peut être appliquée à d'autres parasites à intérêt vétérinaire déjà présents au Québec tels que l'échinococcose, la cryptosporidiose, les vers ronds chez les bovins et les vers du cœur chez les animaux de compagnie. Cette technologie ne se limite pas aux parasites; nous travaillons sur un projet pour diagnostiquer la mammite sous-clinique chez la vache laitière en collaboration avec le regroupement québécois de la qualité du lait qui s'appelle Op+Lait, dont le noyau central est à la Faculté. On collabore aussi avec la même équipe d'immunoparasitologistes de l'Université McGill.

Nous nous demandons, dans le cas d'une vache qui a une mammite, si le lait pouvait contenir des exosomes qui nous permettraient de retracer les bactéries présentes, en plus de déterminer avec quels antibiotiques les bactéries avaient déjà été traitées et si elles avaient développé une résistance aux traitements. Le projet pilote a été réalisé

VOYAGEURS : QUELLES SONT LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE ?

Même s'il s'agit d'un parasite complètement différent, il est recommandé de suivre les mêmes conseils que pour la malaria et le paludisme. Ces conseils peuvent être efficaces contre les mouches des sables.

| Avant le départ | Pendant le voyage | Après le retour |
|---|--|--|
| Il est important de connaître la destination voyage de l'animal ainsi que les escales en cours de voyage. Ainsi, vous pourrez informer votre client des risques. N'oubliez pas que les destinations exotiques ne sont pas les seules à présenter des risques. | Éloignez-vous des milieux humides comme les marais ou les lacs où les eaux pourraient être stagnantes. Celles-ci offrent un bon milieu de développement au phlébotome. | Soyez vigilant! Surveillez la présence de certains symptômes : amaigrissement progressif, perte de poils anormale, lésions cutanées, etc. |
| Si l'animal est immunocompromis , il serait pertinent de suggérer à votre client de ne pas emmener son animal si la destination présente un risque. | Une fois rendu, pour les chiens, il y a des colliers avec des répulsifs qui fonctionnent bien. | Les portages asymptomatiques sont fréquents. Si l'animal a voyagé en zone endémique, il peut être recommandé d'effectuer un test de dépistage . |
| Si votre client décide de voyager dans une zone endémique à la leishmaniose pour une longue période, il est préférable d'obtenir les informations de la clinique qui sera consultée dans le pays en cas de problème. | Les mouches des sables sortent principalement très tôt le matin, ou tard le soir au coucher du soleil . Il faut donc éviter de sortir avec nos animaux en promenade à ces moments si vous êtes dans une région endémique. | Il est très important de se maintenir informé sur l'aire de répartition de la maladie . Les changements sont rapides d'une année à l'autre. |

MAIS QU'EST-CE QU'UN EXOSOME ?

Il s'agit d'une bille dans lequel se trouve une précieuse cargaison. Indécelables à l'œil nu, ces nanovésicules sont importantes pour la communication entre les cellules en modulant diverses réponses après la livraison de leur cargaison. Les exosomes, un type de vésicules extracellulaires, sont d'autant plus intéressants, car ils représentent l'état physiologique de la cellule qui les a produits. Cela veut dire que les exosomes provenant d'une cellule malade sont différents de ceux produits par une cellule en santé.

l'année dernière (2018) et l'équipe a été capable de voir quelles étaient les bactéries concernées et de déterminer si elles étaient résistantes ou sensibles. Dans un contexte où les vétérinaires doivent assurer une utilisation judicieuse des antibiotiques, c'est une technologie très intéressante! Le vétérinaire pourrait avoir les résultats en moins de 48 heures et déterminer rapidement le meilleur traitement adapté à la situation.

On parle beaucoup d'antibiorésistance, c'est le sujet de l'heure, mais chez les parasites, il y a les mêmes défis. C'est un gros problème pour différentes espèces, notamment pour les moutons et les chevaux pour lesquels les agriculteurs se fient énormément aux traitements antiparasitaires disponibles. La technologie que nous développons avec les exosomes serait utile non seulement pour un parasite tropical du genre *Leishmania*, mais pour la plupart des parasites qui posent des problèmes au Québec.

QUELS SONT VOS AUTRES PROJETS?

En laboratoire, nous faisons des études moléculaires afin de favoriser une utilisation efficace du traitement chez un animal. Nous développons une nouvelle génération de médicaments antiparasitaires utiles pour plusieurs parasites. L'équipe analyse à la fois les mécanismes d'action du médicament et les possibilités de résistance. Pour l'instant, il y a deux molécules candidates qui seraient plus puissantes de 50 % comparativement à ce qui est disponible présentement. Établir un diagnostic rapide est important, mais comme il y a résistance aux médicaments existants, nous voulons offrir des solutions durables, tant pour les humains que pour les animaux.

L'équipe commence aussi à développer un vaccin. Au final, on souhaite prévenir la leishmaniose grâce à un vaccin, faciliter le diagnostic grâce à un test rapide et guérir la maladie avec de nouveaux médicaments. ♦



Assurez-vous de profiter de la vie!

Bénéficiez d'un régime d'assurance collective à la carte
pour vous et votre famille.

- Assurance invalidité de longue durée
- Assurance maladie grave
- Assurance frais de bureau
- Assurance vie
- Assurance médicaments
- Assurance maladie complémentaire
- Assurance soins dentaires

Utilisation judicieuse des antibiotiques dans les élevages porcins

Par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) souhaite aviser les médecins vétérinaires du lancement d'une nouvelle campagne de sensibilisation et de prévention dans le cadre de l'Entente de transition du programme d'amélioration de la santé animale du Québec (ASAQ) vers le programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ).

Dans le cadre de cette campagne intitulée « Utilisation judicieuse des antibiotiques dans les élevages porcins », le Ministère propose, à tous les éleveurs admissibles, de faire un portrait de santé de leur élevage, un bilan de l'utilisation des antibiotiques de même qu'une évaluation des pratiques à adopter ou modifier pour améliorer la santé globale de l'élevage et réduire l'usage des antibiotiques. Pour y arriver, le PISAQ offre un accompagnement vétérinaire qui inclut un questionnaire de préparation à la visite, une visite à la ferme (visite zoosanitaire), ainsi qu'une visite de suivi facultative.

Aucune inscription au MAPAQ n'est nécessaire; les médecins vétérinaires peuvent dès maintenant offrir ces visites à leur clientèle admissible. À cette fin, un modèle de lettre aux éleveurs est proposé.

Pour plus de détails sur les modalités de la campagne et pour télécharger les documents requis, veuillez visiter le www.mapaq.gouv.qc.ca/campagne5. Pour toute question, vous pouvez contacter l'équipe PISAQ à l'adresse pisag@mapaq.gouv.qc.ca ou en composant le 1 844-ANIMAUX.

La Campagne de sensibilisation et de prévention sur l'utilisation judicieuse des antibiotiques dans les élevages porcins est le fruit d'une collaboration entre le MAPAQ et les membres du Comité consultatif sur l'usage judicieux des médicaments de l'Équipe québécoise de santé porcine. ♦

Nanovaccin contre le virus Chikungunya : vers une plateforme novatrice de vaccination

Par Steve Bourgault (UQAM), Dr Denis Archambault, m.v. (UQAM) et Cécile Crost (CRIPA)

Le Chikungunya est une maladie virale transmise par des moustiques du genre *Aedes* et dont les symptômes s'apparentent à ceux des infections associées au virus Zika. Cette infection peut engendrer chez l'homme de la fièvre, des douleurs articulaires sévères aiguës et chroniques et, dans le pire des scénarios, une encéphalite pouvant causer la mort. Il n'existe pas de vaccin commercial contre le virus Chikungunya. Le développement d'un vaccin efficace contre ce virus devient donc une prérogative d'autant plus que le vecteur de cet agent viral fera vraisemblablement son apparition chez nous en corrélation avec les changements climatiques.

Une équipe de l'UQAM a découvert une avenue prometteuse dans le domaine des vaccins qui fait appel à la nanotechnologie, un domaine qui cible les objets à l'échelle moléculaire et nanométrique. Cette équipe a notamment élaboré une macromolécule chimérique biocompatible qui s'assemble par elle-même (autoassemblage) et qui peut en même temps exposer à sa surface un très grand nombre de molécules dites antigéniques qui ont comme rôle de stimuler les défenses immunitaires de l'hôte exposé. Cette structure macromoléculaire appelée nanoparticule possède un corps de type amyloïde qui a la capacité de s'autoassembler en un long filament nanoscopique. À cette nanoparticule, l'équipe du chimiste Steve Bourgault, en collaboration avec celle du vétérinaire et immunovirologue Denis

Archambault, a synthétiquement lié une molécule antigénique clé du virus Chikungunya. Lorsque la molécule chimérique s'autoassemble, elle devient un long filament qui expose à sa surface un très grand nombre de l'antigène viral ciblé. L'équipe a testé l'efficacité immunogénique de ce vaccin sur des souris. Bonne nouvelle : l'immunisation sur ce modèle murin est un succès puisqu'une forte réponse immunitaire sans l'ajout d'adjuvant (un stimulateur non spécifique du système immunitaire auquel peuvent être associés dans certains cas des effets secondaires indésirables) a été déclenchée. Il reste à valider l'efficacité de ce vaccin à protéger l'organisme hôte face au virus.

Enfin, on envisage que cette nanotechnologie vaccinale pourra aussi être adaptée à bon nombre d'autres organismes infectieux comme des virus aviaires ou porcins. Les équipes des Drs Archambault et Bourgault à l'UQAM travaillent d'ores et déjà à implanter une technologie similaire pour développer un vaccin universel contre différents types du virus de l'influenza aviaire dont certaines souches peuvent même attaquer l'homme et engendrer la mort. ♦

Référence : Engineering and evaluation of amyloid assemblies as a nanovaccine against the Chikungunya virus. Babych M, Bertheau-Mailhot G, Zottig X, Dion J, Gauthier L, Archambault D, Bourgault S. *Nanoscale*. 2018 Nov 7;10(41) : 19547-19556.

Source : www.cripamagazineweb.com

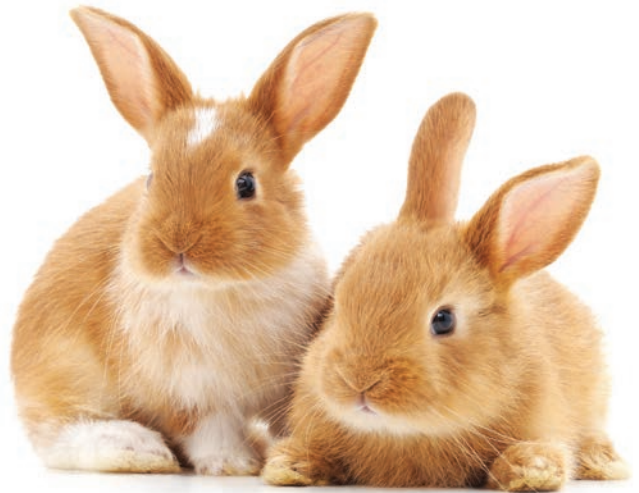
Avis de vigilance :

la maladie hémorragique du lapin

Par le Réseau d'alerte et d'information zoonitaire (RAIZO)

Les lapins d'élevage ou de compagnie peuvent être affectés par différents problèmes de santé. La Direction de santé animale (DSA) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) désire rehausser plus particulièrement sa surveillance relative à toute situation de mortalité élevée chez ces animaux. Pour une deuxième année, le virus hautement contagieux de la maladie hémorragique du lapin (MHL) est toujours présent dans l'ouest du Canada. Le seul cas détecté au Québec remonte à septembre 2016. Afin de pouvoir déceler rapidement toute éclosion de cette maladie, les médecins vétérinaires sont invités à se familiariser avec les signes cliniques qu'elle peut engendrer et à communiquer avec le MAPAQ au 1 844 ANIMAUX en cas de suspicion (mortalités élevées et subites ou signes cliniques compatibles). ♦

Pour plus d'information sur la MHL, visitez le site Internet du MAPAQ : mapaq.gouv.qc.ca > Productions > santeanimale > maladies > soussurveillance.



Ordre des
MÉDECINS VÉTÉRINAIRES
du Québec

Avis de radiation

AVIS est donné que le **Dr Éric Ibrahim**, m.v. (2647), exerçant la profession de médecin vétérinaire au Québec, a été radié du tableau des membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

Le **Dr Éric Ibrahim**, m.v. avait fait l'objet d'une décision du conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le 10 mai 2019, à l'effet de se soumettre à un triple examen médical, en vertu de l'article 48 du Code des professions, dans le but de déterminer si son état de santé est compatible avec l'exercice de la profession de médecin vétérinaire.

Le 10 mai 2019, le conseil d'administration a également résolu de radier le **Dr Éric Ibrahim**, m.v. du tableau des membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, en vertu de l'article 52.1. du Code des professions, jusqu'à ce que la procédure d'examen médical prévue à l'article 48 du Code des professions ait été complétée et que le conseil d'administration ait pris une décision à la suite de la réception des rapports des trois médecins experts.

La décision du conseil d'administration étant exécutoire le jour de sa signification au médecin vétérinaire concerné, en vertu de l'article 182.3 du Code des professions, le **Dr Éric Ibrahim**, m.v. est donc radié du tableau de l'Ordre depuis le 22 mai 2019. Le présent avis est donné en vertu de l'article 182.9 du Code des professions.

Saint-Hyacinthe, le 22 mai 2019,

Sarah Thibodeau

Me Sarah Thibodeau, avocate et secrétaire de l'Ordre

Revue de littérature : Capture, stérilisation, relâche et maintien (CSRM)

Par l'Association vétérinaire québécoise de médecine de refuge

L'Association vétérinaire québécoise de médecine de refuge propose une revue de littérature concernant la gestion animalière féline par CSRM.

Retrouvez le document en tout temps dans la zone membre sous l'onglet « Information professionnelle », dans la page « Information sur la pratique ». ♦

Votre plein accès aux nouvelles Lignes directrices de l'ACMV sur l'utilisation vétérinaire des antimicrobiens a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2019

Par Dre Enid Stiles, m.v., représentante du Québec à l'ACMV

L'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) a créé, de concert avec des intervenants clés, la nouvelle plateforme des **Lignes directrices de l'ACMV sur l'utilisation des antimicrobiens**, un outil en ligne conçu pour aider les médecins vétérinaires du pays à prendre des décisions favorisant une utilisation responsable et appropriée des antimicrobiens chez les animaux.

Tous les médecins vétérinaires autorisés du Canada auront maintenant droit au plein accès à l'ensemble du contenu sur la plateforme d'information jusqu'au 31 décembre 2019. Après cette date, seuls les membres actifs de l'ACMV auront droit au plein accès.

La plateforme des Lignes directrices de l'ACMV sur l'utilisation des antimicrobiens :

- Est dotée d'une interface électronique interrogeable et de capacité de filtration afin d'accéder plus rapidement à l'information sur l'utilisation des antimicrobiens.
- Permet de mettre les renseignements à jour plus régulièrement et d'ajouter de nouvelles ressources, de manière à refléter les dernières recommandations et connaissances scientifiques.
- Peut être consultée sur différents appareils (ordinateur portable, tablette, téléphone intelligent, etc.).

- Elle est actuellement en anglais, mais la version française sera disponible dans les prochains mois.

La nouvelle plateforme en ligne remplace les Lignes directrices sur l'administration judicieuse des antimicrobiens publiées en 2008 par l'ACMV et porte maintenant sur six groupes d'espèces :

1. Bovins de boucherie
2. Bovins laitiers
3. Volaille
4. Porcs
5. Petits ruminants
6. Animaux de compagnie (chiens et chats)

En tant que membre ou non-membre de l'ACMV, vous devez utiliser votre nom d'utilisateur et votre mot de passe pour accéder à la plateforme. Contactez l'ACMV à admin@cvma-acmv.org ou appelez au 1 800 567-2862 si vous ne possédez pas ces données.

La nouvelle version des Lignes directrices de l'ACMV sur l'utilisation des antimicrobiens a été élaborée en 2017 et 2018 grâce au soutien financier de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et du programme Agri-assurance d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Pour en savoir davantage, communiquez avec votre bureau national de l'ACMV au 1 800 567-2862 ou à admin@cvma-acmv.org ou contactez votre représentante du Québec au sein du Conseil, la Dre Enid Stiles à enid.stiles@gmail.com. ♦



Le Dr Michel Carrier récipiendaire du prix Damase-Généreux 2019

Par l'Association des médecins vétérinaires du Québec en pratique des petits animaux

Le prix Damase-Généreux remis par l'Association des médecins vétérinaires du Québec (AMVQ) en pratique des petits animaux a été attribué cette année au Dr Michel Carrier, m.v., M. Sc., Dip. ACVO. Cette distinction vise à rendre hommage à un médecin vétérinaire qui, au cours de sa carrière, a participé au développement de la médecine des petits animaux au Québec et à souligner son apport important.

Diplômé en 1982, il termine un internat puis une maîtrise en sciences cliniques sous la supervision de la Dre Paule Blouin qui lui transmet indéniablement la passion de l'ophtalmologie. En 1989, il rejoint l'Université de Montréal comme professeur adjoint afin de rebâtir le département d'ophtalmologie fermé depuis quatre ans. Il devient professeur agrégé en 1995 et professeur titulaire en 2001. Au cours des 30 dernières années, il aura donc enseigné cette matière à tous les étudiants vétérinaires de la Faculté de médecine vétérinaire (FMV) en plus de superviser de nombreux internats, résidences et maîtrises.

Malgré la publication d'une vingtaine d'articles scientifiques, d'une trentaine de recueils de conférences, d'une dizaine d'articles de vulgarisation et sa participation à plus de 50 conférences tant au plan national qu'à l'étranger, le Dr Carrier trouve le temps de s'intéresser de près à l'aspect administratif de la Faculté.

Ainsi, il accède à la responsabilité du secteur des petits animaux à peine un an après son arrivée à la FMV, position qu'il occupe pendant une dizaine d'années jusqu'en 2001, année où il devient vice-doyen aux Affaires cliniques pour une période cinq ans.



Les Drs Angélique Perrier-Edmunds, vice-présidente de l'AMVQ, Sylvie Lussier, Michel Carrier et Jean Gauvin, président de l'AMVQ, au moment de la remise du prix, le 6 avril dernier, dans le cadre du 30^e congrès de l'AMVQ.

En 2010, il est nommé administrateur avec fonction de doyen de la FMV puis, en 2012, il est officiellement promu doyen, poste qu'il conserve jusqu'en 2018. En dépit de ses nombreuses occupations, le Dr Carrier donne également de son temps à différentes organisations.

En lui remettant sa plus prestigieuse distinction, l'AMVQ tenait surtout à souligner sa formidable vision et l'impact majeur qu'il a eu auprès des médecins vétérinaires en pratique des petits animaux dans le domaine de l'ophtalmologie. ♦



**Tarifs de groupe exclusifs.
Exclusivement pour vous.**  & 

Obtenez une soumission et économisez
1 888 476-8737
lapersonnelle.com/omvq

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.
Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.



laPersonnelle
Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise
Tarifs de groupe. Service unique.



Comment faire un budget pour l'achat d'une première maison



Pour acheter une première propriété, il faut prévoir beaucoup plus qu'une mise de fonds. Voici quelques conseils qui vous permettront de planifier vos finances et d'éviter les surprises.

ÉTAPE 1 : L'ÉPARGNE

Fixez-vous un objectif d'épargne réaliste en fonction de vos revenus actuels. Une rencontre avec un conseiller hypothécaire vous aidera à calculer le coût réel d'une propriété et à vous faire une tête sur les exigences du processus d'achat.

Il pourra vérifier votre cote de crédit au début du processus, vous expliquer ce qui l'influence et vous donner des conseils pour l'améliorer. Le conseiller peut aussi vous aider à établir une stratégie d'épargne et vous informer à propos des frais à prévoir pour l'achat d'une propriété.

ÉTAPE 2 : LA MISE DE FONDS

Il est recommandé de disposer d'au minimum 6,5 % de sa valeur. Ceci inclut au moins 5 % pour la mise de fonds, tel que l'exigent les instances réglementaires, et 1,5 % pour les frais de démarrage. Ces frais couvrent, entre autres, les frais de notaire et la prime pour obtenir une assurance prêt hypothécaire, si votre mise de fonds est inférieure à 20 % du prix de la propriété.

ÉTAPE 3 : LES VISITES

Une fois les visites de propriétés amorcées, assurez-vous de bien vous informer quant aux frais liés à la propriété, comme les taxes municipales ou encore les charges de copropriété, si applicables.

Ces frais varient selon le type de propriété et ils peuvent parfois augmenter le coût mensuel de votre nouvelle demeure de façon significative.

ÉTAPE 4 : L'ACHAT

Si vous venez de faire une offre pour votre maison de rêve, pensez à mettre une clause d'inspection dans l'offre d'achat.

Une inspection vous aiguillera sur les travaux potentiels à réaliser en tant que propriétaire. L'inspection préachat coûte en moyenne entre 450 \$ et 550 \$ selon le type de propriété et son année de construction. Il vous faudra tenir compte de ces frais dans votre budget.

Une fois l'inspection réalisée et toutes les clauses de l'offre d'achat réglées, ce sera le moment de passer chez le notaire. Pour cette étape, il est recommandé de budgéter environ 1000 \$.

Notez que ces frais varient selon la complexité du dossier et le type de propriété en question.

ÉTAPE 5 : BIENVENUE CHEZ VOUS

Il ne reste qu'à payer la fameuse « taxe de bienvenue », officiellement appelée « droits de mutation ». Ce montant se paie une fois et il est calculé au prorata du montant le plus élevé entre l'évaluation municipale et le prix d'achat.

À cela s'ajoutent les comptes de taxes municipales et scolaires à payer chaque année. Le taux de la taxe scolaire est déterminé annuellement par la commission scolaire qui dessert le territoire et elle est payée par tous les propriétaires, même ceux qui n'ont pas d'enfants en âge de fréquenter l'école.

Pour la suite des choses, assurez-vous de constituer un coussin financier substantiel pour pouvoir entretenir votre propriété sans sourciller.

Banque Nationale propose une offre exclusive aux médecins vétérinaires. Pour connaître les avantages liés à cette offre spécialement adaptée, visitez bnc.ca/professionnel-sante.

Pour tout conseil concernant vos finances et celles de votre entreprise, veuillez consulter votre conseiller de la Banque Nationale, votre planificateur financier ou, le cas échéant, tout professionnel (comptable, fiscaliste, avocat, etc.). ♦

| Date et lieu | Événement | Organisme et informations |
|--|---|---|
| Août 2019 | | |
| 19 au 21 août Guelph, Ontario | Colloque Bringing Science to the Stable | International Society for Equitation Science presidents@equitationscience.com www.equitationscience.com |
| Septembre 2019 | | |
| 6 au 8 septembre Baltimore, Maryland | Séminaire Oral Surgery 1+2, Oral Pathology, and Radiology | Animal Dental Training Center training@animaldentalcenter.com www.animaldentaltraining.com |
| 6 au 10 septembre Washington, District de Columbia | Congrès annuel | Veterinary Emergency and Critical Care Society (VECCS) info@veccs.org · www.veccs.org |
| 10 septembre Toronto, Ontario | Séminaire Developments in Dermatology: 2019 and Beyond | Toronto Academy of Veterinary Medicine info@tavm.org · www.tavm.org |
| 12 au 14 septembre St-Louis, Missouri | Congrès annuel | American Association of Bovine Practitioners (AABP) www.aabp.org |
| Endroits variés | Colloque Ophtalmologie, oncologie et radiologie | Association des médecins vétérinaires du Québec en pratique des petits animaux (AMVQ) amvq@amvq.qc.ca · www.amvq.quebec/fr |
| 28 septembre au 3 octobre St-Louis, Missouri | ExoticsCon 2019 | Association of Avian Veterinarians www.aav.org Association of Exotic Mammal Veterinarians (AEMV) www.aemv.org Association of Reptilian and Amphibian Veterinarians (ARAV) www.arav.org |
| Octobre 2019 | | |
| 1 ^{er} octobre Toronto, Ontario | Séminaire Soft Tissue Surgery – A Review of Common Procedures | Toronto Academy of Veterinary Medicine info@tavm.org · www.tavm.org |
| 14 au 17 octobre Atlantic City, New Jersey | Congrès annuel | Atlantic Coast Veterinary Conference (ACVC) www.acvc.org |
| 16 au 19 octobre Las Vegas, Nevada | Congrès annuel | American College of Veterinary Surgeons (ACVS) www.acvs.org/surgery-summit |
| 18 au 20 octobre Baltimore, Maryland | Séminaire Les fondements de la dentisterie | Animal Dental Training Center training@animaldentalcenter.com www.animaldentaltraining.com |
| 19 au 22 octobre Banff, Alberta | Congrès annuel | CanWest Veterinary Conference www.canwestconference.ca |
| 20 octobre Laval, Québec | Colloque Mieux-être vétérinaire | Association des médecins vétérinaires du Québec en pratique des petits animaux (AMVQ) amvq@amvq.qc.ca · www.amvq.quebec/fr |
| 24 au 26 octobre Colorado Springs, Colorado | Congrès annuel | American Embryo Transfer Association (AETA) et Canadian Embryo Transfer Association (CETA/ACTE) www.ceta.ca/convention.html |
| 24 au 26 octobre Saint-Hyacinthe, Québec | Congrès vétérinaire québécois | Ordre des médecins vétérinaires du Québec www.cvq.omvq.qc.ca |
| 29 octobre Drummondville, Québec | Symposium sur les bovins laitiers | Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) · www.craaq.qc.ca |
| 30 octobre au 3 novembre San Francisco, Californie | 5th World Feline Veterinary Conference | American Association of Feline Practitioners (AAFP) www.catvets.com |

Changements au tableau de l'Ordre

Abandons pour divers motifs : retraite, maternité, sabbatique, études à l'extérieur, maladie...

3326 Joakim Allaire
4050 Monica Aucoin
1087 Réjean Audet
3966 Mélanie Beaulieu
3596 Annie Bédard
1578 Jean Belleville
4436 Catherine Bergeron
3867 Béatrice Blanc
2325 Marc Blanchette
3970 Marie-Claude Boivin
2468 Marie-Josée Bolduc
4061 Emily Bond
1862 Claude Bonenfant
3510 Ariane Bonneville-Hébert
3870 Elisabeth Bouchard
0914 Jean-Luc Bureau
4356 Mallorie Campeau
1280 Paul Cardyn
3780 Hélène Catellier
1307 Réjean Chabot
4613 Anne Chauvet
3783 Julie Chevrier
4623 Melissa Choucroun
4136 Allison Cobrin
3710 Maude Corbeil St-Jacques
2022 Patrice Cossette
3002 Esther Côté
1182 Denis De Serre
3786 Marie-Claude Demers-Dubuc
2251 Gisèle Déry
4529 Graeme Doodnaught
2860 Julie Ducroq
2172 Jeanne Dufour

Abandons pour divers motifs : retraite, maternité, sabbatique, études à l'extérieur, maladie...

3886 Kim Dumas
3358 Julie Duval
3532 Marie-Claude Favreau
1877 Brigitte Flibotte
2034 Lyne Fontaine
4274 Stéphanie Fortin-Nunez
3101 Dominique Fournier
0989 Denys Frappier
1166 Michel Gaboury
1130 Louis-Chantal Gagnon
3540 Carolyn Gara-Boivin
2447 Julie Gaudet
4617 Anne Gauthier
3892 Vickie Gauthier
4467 Sara Germain-Brousseau
3802 Julie Anne Gervais
4331 Rebecca Gilday
3994 Josée Girard
4084 Catherine Gosselin-Martineau
4137 Carolyn Grimes
2118 Mariane Hébert
4528 Maaiki Hibbeln-Kirby
2721 Barbara La Rue
1030 Gilles Lacasse
4094 Sonia Lachapelle
1976 François Lagacé
0937 Louise Laliberté
4478 Caroline Lamy
1679 Christine Langevin
1153 Pierre Lanoue
2004 Brigitte Lasnier
2725 Sonja Laurendeau
3027 Élise Lavallée

Abandons pour divers motifs : retraite, maternité, sabbatique, études à l'extérieur, maladie...

3463 Geneviève Lavallée
1045 Norman Lawlor
1745 Guylaine Leclerc
4578 Laurence Leduc
4007 Patricia Lemire
4523 Leonardi Hugo
1199 Jacinthe Lesage
1545 Johanne Lussier
1336 Réal-Raymond Major
1754 Johanne Marcotte
1687 Yves Messier
2418 Éric Michaud
4301 Marie-Ève Michaud-Lévesque
1688 Serge Mireault
0756 Bernard Mital
3125 Catherine Munger
4401 Julie-Anne Nantel
1034 Peter O'Donnell
2210 Josée Paiement
4596 Yasmeen Prud'homme
4500 Catherine Rouleau
3574 Julie Roux-Therrien
1916 Martin Roy
3054 Valérie Sauvé
4504 Roxane Séguin
1214 Blaise St-Louis
1566 Claude R. Thibault
1041 Pierre Thibert
4412 Émilie Thivierge-Jobin
4414 Simon Trottier
2438 Pascal Vachon
4223 Raphaël Vézina-Audette
1274 Michael Vezel
2678 Chantal Vincent

Inscriptions et réinscriptions

2085 René Bélisle
4713 Adam Brodeur
3704 Stéphanie Champagne
4361 Danna Dahan
4173 Marie-Pier Gaudette
2571 Yves Lamothe
1602 Monique Lavoie
1603 Danièle Leclerc
3820 Evgeniya Marinova
4203 Joanie Paradis-Boudreault
3478 Jolaine Perreault
4502 Raphaël Santamaria
1628 Pierre Thibaudeau

Octrois d'un permis régulier

4718 Emily Hines
4717 Noémie Van Vyve
4716 Marie Llido

Renouvellements de permis temporaire

9372 Marion Allano
9253 Romain Béraud
9426 Julie Berman
9538 Amandine Bessonnat
9506 Marie Binvel
9289 Claire Grosset
9501 Eloi Roland Gilles
Guarnieri
9354 Romain Javard
9451 Claire Lერიკიერ
9508 Estelle Manguin
9370 Hélène Michaux
9545 Juliette Raulic
9546 Albert Torrent Crosa

Octrois d'un permis temporaire

9556 Jacqueline Pelot

AVIS DE DÉCÈS

Jean Gosselin, D.M.V.

Médecin vétérinaire diplômé
en 1959

Pierre Moreau, D.M.V.

Médecin vétérinaire diplômé
en 1950

Germain Hamelin, D.M.V.

Médecin vétérinaire diplômé
en 1962

Luc Turgeon, D.M.V.

Médecin vétérinaire diplômé
en 1963

Au nom de tous ses membres et employés, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec tient à offrir ses sincères condoléances aux parents et amis éprouvés.



SUMMIT
VETERINARY PHARMACY INC.
Prescrire en toute confiance.

1-866-794-7387

WWW.SVPRX.CA

MÉDICAMENTS CROQUABLES • COMPRIMÉS • GELS TRANSDERMIQUES • CAPSULES
MÉDICAMENTS LIQUIDES PAR VOIE ORALE • PÂTES • POUDRES • INJECTIONS
MÉDICAMENTS OPHTALMIQUES • MÉDICAMENTS TOPIQUES • MÉDICAMENTS OTIQUES

NOUVEAU

Programme de formation « Marketing client »

En collaboration avec l'American
Animal Hospital Association (AAHA)

L'utilisation de tactiques marketing ne devrait pas être un mystère!

Trois modules pour initier des actions
concrètes qui auront un impact positif
sur la promotion de votre établissement :

- Éducation du client et observance
- Satisfaction de la clientèle
- Développer sa marque

Plus! Une fois le programme complété,
nous vous remettons gratuitement
le livre « Marketing vétérinaire :
101 questions/réponses ».

Communiquez avec votre représentant
CDMV pour en savoir davantage.



plus pour les vétérinaires™

1 800 668-2368
cdmv.com



L'ESSAI D'EXCLUSION ALIMENTAIRE : LE DIAGNOSTIC DE RÉFÉRENCE

Pour établir un diagnostic et un programme de prise en charge en toute confiance, prescrivez la formule **ANALLERGÉNIQUE** de Royal Canin^{MD}.

